



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



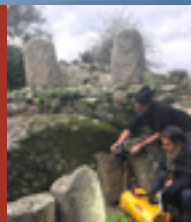
CALVI-MANDELIEU À LA NAGE

L'ULTIME DÉFI DU DAUPHIN CORSE

P5 À 7

Photo Stéphanie Madaule

1,60€



SCIENCES
ARCHÉOLOGIE
DÉCOUVERTES PASSÉES
ET À VENIR
P9 À 11

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
LUTTE INCENDIE P 8
EN BREF ET EN CHIFFRES P12 • RÉTRO P13
CARNETS DE BORD P14
ANNONCES LÉGALES P16



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ON NOUS A FILÉ
100€ POUR NOUS
FAIRE TESTER...

... PLUS UN RABAIS
SUR LE SÉJOUR...

... ET LA TAXE DE
SÉJOUR OFFERTE!

VIVE
LA KEURSE!

IE, MA CADISCI:
TOUTE LA CORSE
Y GAGNE.



À LA UNE
SPORTS
**L'ULTIME DÉFI
DU DAUPHIN CORSE**



P5

OPINIONS

SCIENCES **GOLIAT, POUR MIEUX CONNAÎTRE L'ENNEMI**SCIENCES **ARCHÉOLOGIE, DÉCOUVERTES PASSÉES ET À VE NIR**

EN BREF ET EN CHIFFRES

RÉTRO **UN ANNU FÀ**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P9

P12

P13

P14

P16

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartonais?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche

ses correspondants locaux.

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

A morti à u purtò

Dipoi a fini di u cunfinamentu, è mentri ch'ellu c'era statu pocu affari dipoi u principiu di u 2020 di pettu ad altri annati, eccu chì i malfatti criminali sò di ritornu in Corsica. In solu una decina di ghjorni, dui omi sò stati tombi da balli è dui altri sò stati feriti, trà Aiacciu è L'Isula. È pà i dui umicidii, ci sò affari chì stupiscini assai quantunqua. Pà u prima par asempiu, l'autori ani dicisu d'agiscia a sera in Mezavia, ma davanti à un bar è à un'ora induv'ellu c'era assai mondu. Listessu affari pà u sicondu, s'ellu ùn hè peghju quì, postu ch'ellu s'hè passatu in u centru di a Cità impiriali, à meziornu, nant'à un corsu assai fraquintatu, cù un passaghju impurtanti di ghjenti è di vitturi. S'ella ùn hè micca a prima volta chì fatti simulì accadini di a listessa manera, ci voli à dì ch'elli schjattani in faccia di a pupulazioni cù una forza ancu di più putenti. Da chì metta torna u ditu nant'à u prublema di a Corsica cù i bandi maffiosi, da i «picculi mani» criminali à i capizzoni di u grandi banditismu, senza scurdassi di u cultu di i «soldi faciuli», frà altru pà una ghjuventù persa, grazia à arrubbecci è trafichi di droga. Malfattori chì ùn ani più esitazioni pà tumbà di ghjornu, cù una mansa di tistimonii nant'à i lochi, à u risicu di tuccà una parsona chì ùn avaria nulla à chì veda cù i so piani maladetti. C'hè da dumandassi s'è l'isula si ni surtarà un ghjornu... A colpa à l'autorità cumpitenti chì, invece di fà un travaghju efficaci è riali, prifiriscini uparazioni di cumunicazioni, urganizendu u lindumani d'un assassinu cuntrolli nant'à un ghjiratoghju, pà fassi valè davanti à a stampa! Incumpitenza? Mancanza di vulintà o di mezi? Paura? Ùn si tratta quì d'affirmazioni, mancu appena, ma solu d'intarrugazioni chì sò numarosi è trimendi. Podassi chì a so priurità hè sempri oghji in altrò? ■ **Santu CASANOVA**

RENTRÉE ET SORTIES

En notre meilleur des mondes, les choses n'en ont pas moins une fin. Amis enseignants en négligé de pilou bouloché, marcel, bermuda fripé, répandus dans vos canapés parmi vos reliefs de plateaux-télé; et vous, petits écoliers, drivés de mains de maîtres vers l'obésité par chips, tartines et boissons hypercaloriques interposées, oyez! La récré est finie. M. Macron a tranché dans le lard. Néo Jules Ferry inspiré, il a, sur l'air de la grande scène de l'acte II, décrété l'ère de l'école obligatoire dès le 22 juin. Décision phare qui désormais éclairera de sa lumière tamisée l'histoire d'une Education nationale écopant sous nos latitudes. Sur son erre, le Président a aussi annoncé une reprise du travail. Retroussons-nous les manches! Humectons nos mains de gel hydro-alcoolique, produit désormais de consommation courante, et ... partez! En rang distancés. Sans groumer. Le virus nous guette et Big brother veille. Tous au taf! Du moins ceux qui ont encore un job. Les autres pourront toujours traverser la rue pour s'efforcer de perdre la déplorable impression de faire du surplace.

«*La nuit n'est jamais complète*» a écrit Eluard. Il nous faut donc espoir et raison garder. N'est-ce pas là un rien incompatible? diront les sceptiques. Non! Pas pour qui sait saisir l'opportunité lorsqu'elle se présente. Cela demande savoir, savoir-faire et savoir dire; les deux derniers pouvant aisément supporter l'absence du savoir proprement dit. En témoigne, si besoin est, le cas, poignant, d'un de nos latrines-lover de la politique. Tra-viata égarée par ses sens à l'insu de son plein gré, il vient, manifestation de la clémence d'Auguste, d'être promu à un poste de chef de cuisine digne d'un maître-queux de son acabit. Avec ou sans webcamelote, il nous faut donc regarder ce qu'il y a de beau. Ainsi, demain, les P et T livreront, pour moins de 10€, des repas aux personnes âgées, isolées, les plus démunies. Soupe aux choux salvatrice. Denrée bienvenue. Dans la mesure, toutefois, où ces livraisons ne seront pas à l'égal de l'actuelle distribution sporadique du courrier dans nos boîtes aux lettres. Mais cessons d'écouter les ululements des oiseaux de mauvais augure. À ceux qui noircissent à plaisir les nuits anecdotiques de Dijon; à ceux qui, anosmie ou agueusie vestiges de la Covid-19, n'en redoutent pas moins une pénurie de moutarde; Castaner aurait beau jeu de répondre: «*Montcuq!*» Tant il est vrai que la France est un pays d'inépuisables ressources. Quant à l'infirmière coupable d'avoir jeté ses scrupules et autres cailloux sur les forces de l'ordre, dans la fumée et les images floutées, il m'a semblé qu'elle n'était pas black. Pourtant, la LDNA serait divinement bien inspirée en venant prendre la défense de cette sœur de lait, laminée par près de 20 ans d'exercice au service d'un employeur négrier dans l'âme, déçue par le peu de soutien d'une population à la manif des soignants - 18 000 personnes pour 2 220 445 habitants [chiffres officiels]. La population de la plus grande agglomération française, ex-stakhanoviste de l'applaudimètre, hier encore admirable autant qu'admiration à l'égard de ses héros, est redevenue addict à sa pâtée vespérale télévisuelle et aux grands attroupements programmés et institués, comme la Fête de la musique. Laisant les héros fatigués et amers découvrir, tout comme l'infirmière caillasseuse, qu'un ami, c'est quelqu'un sur qui vous pourrez toujours compter... lorsqu'il aura besoin de vous. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™**RÉDACTION**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicappresse-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLLO.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

Cet été en Corse

L'arrivée de l'été, ce troisième week-end de juin, coïncidait avec la fête des pères et celle de la musique version Covid!

La fête des pères a été célébrée autour d'un repas ou avec une attention dessinée, créée ou textotée par des enfants qui se préparaient, eux, à une rentrée des classes devenue soudainement obligatoire durant les quinze derniers jours de cette année scolaire. Un retour en classe imposé par le gouvernement afin de limiter la « casse » éducative provoquée par un confinement strict et un déconfinement avec un protocole sanitaire difficile à mettre en place par les enseignants. Une rentrée surtout voulue pour inciter ou permettre aux parents de retourner au bureau.

Quant à la Fête de la musique si elle a eu lieu dans la joie et la bonne humeur, on peut tout de même se demander pourquoi elle a été autorisée au détriment d'autres événements musicaux dont l'organisation est plus à même d'éviter certains débordements de foule vus ici et là et dont on espère que la légèreté et l'insouciance de certains participants ne seront pas à l'origine de nouvelles restrictions ou interdictions pour tous.

Mais parlons de cet été attendu par chacun et peut-être plus intensément encore. Par les vacanciers afin de souffler ne serait-ce qu'un temps après une période de frustrations et de privations de libertés. Et, par les professionnels du tourisme qui aspirent non pas à sauver une saison mais à ne pas voir réduit à néant le fruit de leur travail et à ne pas être contraints de fermer boutique.

Alors, en ce tout début d'été, permettez-moi égoïstement de penser particulièrement à tous ces hôteliers, ces commerçants, ce personnel saisonnier qui, sur notre île, vont devoir redoubler d'efforts et de dévouement pour satisfaire une clientèle espérée et tout aussi exigeante même si son pouvoir d'achat est en baisse. Ils devront encore plus que d'habitude, ne pas trop pester face à cette minorité qui oublie, les vacances venues, que la vie insulaire est particulière et que tout n'est pas permis même si l'accueil et l'hospitalité se veulent chaleureux.

Enfin, cet été en Corse sera conditionné au respect de gestes barrières et mesures sanitaires spécifiques. L'acceptation de ces règles et préconisations exceptionnelles permettra à nous, habitants, de ne pas craindre que notre île ne devienne une seconde fois un foyer de contamination et à vous chers touristes de profiter agréablement des décors naturels de mer, de montagne, de rivière de notre Corse dont nous sommes si fiers.

Bon été à tous. ■ **Dominique PIETRI**

CALVI-MANDELIEU À LA NAGE

L'ULTIME DÉFI DU DAUPHIN CORSE

*Après plus de 10 ans de prouesses sportives,
Thierry Corbalan effectuera son dernier défi en septembre.
Ce champion au grand cœur bien connu des insulaires a choisi
d'effectuer une traversée emblématique au regard de son histoire.
Il partira ainsi de Calvi pour rejoindre Mandelieu la Napoule,
là où a débuté sa seconde vie, il y a 32 ans.*



« C'est une traversée qui, pour moi, a une très grande valeur symbolique car je vais rejoindre la ville où j'ai perdu mes deux bras. Finir là où tout a commencé »



Photo DR

C'est un jour de 1988 que Thierry Corbalan est devenu un homme-dauphin. Près d'une plage de Mandelieu-La Napoule, cet ex-policier à l'accent chantant est électrisé à cause d'un arc formé entre sa canne à pêche en carbone et une caténaire de train de 25 000 volts. Rescapé de justesse, il doit être amputé des deux bras. Une épreuve face à laquelle il se relèvera grâce à sa résilience hors normes et sa volonté de fer. Sportif dans l'âme, il se réfugie dans les compétitions et prend cet accident comme une deuxième chance de la vie. Si bien qu'un an après, il court déjà un marathon. Mais il quittera rapidement la terre pour la mer. C'est là qu'il est sans doute le plus à l'aise. Au point que le surnom de « *Dauphin corse* » lui colle à la peau depuis plus d'une décennie. En 2009, armé de sa monopalme, il réalise son premier défi et traverse les Bouches de Bonifacio pour l'association Bout de vie de son ami Franck Bruno. « *C'est lui qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui. C'est lui qui a découvert le potentiel que j'avais* », raconte-t-il avec ce sourire qui ne le quitte jamais. Depuis, ce champion au grand cœur enchaîne les traversées de longue distance dans un but caritatif. Mais après 14 défis, l'heure est venue de tirer sa révérence. Le 14 septembre prochain, Thierry Corbalan prendra en effet la mer depuis Calvi pour ce qu'il annonce être son dernier exploit sportif. « *C'est une traversée qui, pour moi, a une très grande valeur symbolique car je vais rejoindre la ville où j'ai perdu mes deux bras. Finir là où tout a commencé* », souffle-t-il. Un défi de taille puisque le Dauphin corse devra parcourir 180 km à la nage pour revenir sur les lieux où son ancienne vie s'est arrêtée. Pour y parvenir, il prévoit de nager environ 12 heures par jour, pendant 5 à 6 jours. « *C'est l'un des défis les plus physiques que j'ai faits. Par exemple, pour le tour de Corse en 2018, nous étions quatre à nager, donc c'était différent. On*



Photo Stéphanie Madaule

UNE DÉCENNIE DE DÉFIS PLUS FOUS LES UNS QUE LES AUTRES

570 km parcourus en défi. Et surtout 15 000 km d'entraînement dans l'eau, à raison d'un minimum de 4km par jour depuis 11 ans. L'agenda du Dauphin Corse a de quoi faire rougir plus d'un nageur. Son palmarès aussi. Traversées d'Ajaccio à Propriano, de la Marine de Sisco à l'île d'Elbe, ou du lac d'Annecy, depuis 2009 des défis plus incroyables les uns que les autres, enchaînés à un rythme effréné. Si certains ont parfois avorté du fait de la météo, il en retient surtout le bonheur qu'ils ont pu apporter. « J'ai fait ces défis pour montrer que tout est possible et donner de l'espoir ». Marquer les esprits aussi, comme en 2004 où notre dauphin méditerranéen n'hésite pas à se jeter dans une eau glaciale au Groenland dans laquelle il nagera 20 minutes. En maillot de bain. « C'est celui qui m'a le plus marqué. Mon meilleur souvenir. Nager au milieu des magnifiques icebergs, c'était quelque chose d'extraordinaire », se remémore-t-il. Pourtant, il le jure, ce défi était loin d'être le plus dur. La traversée du Lac Léman, l'année dernière, a, par exemple, été beaucoup plus agitée. « Cela a été compliqué physiquement, déjà par la distance, 60 km de nage non-stop, mais aussi à cause de la météo avec des vents de 80 km/h, des orages. On a subi une tempête pendant près de 7 heures et on était à la limite de stopper le défi ». Un point commun toutefois à ces exploits plus fous les uns que les autres : « communiquer sur mon association, Le Dauphin Corse, qui vient en aide aux personnes atteintes de maladies ou de handicaps ».



Photo Stéphanie Madaule

se relayait toutes les 6 heures, tandis que là je vais être tout seul à nager et j'aurai moins de temps de repos ». Lors de ses maigres moments de pause, Thierry Corbalan pourra tout de même souffler sur la goélette *la Grande Zot*, réplique d'un bateau du XVIII^e siècle. Dans l'eau, il sera également assisté par des accompagnateurs en kayak ou paddle. Une équipe étoffée par rapport à la formation qui avait été prévue pour le 15 juin dernier, date initiale du défi, repoussée à cause de confinement. « Je n'ai pas pu m'entraîner », indique en effet l'homme-dauphin. Cette période loin de la mer, Thierry Corbalan l'a pourtant appréhendée très sereinement. « J'ai la chance d'habiter à la campagne, donc j'ai rebondi assez facilement. À la place de nager, j'ai pu faire du vélo d'appartement dans le jardin tous les jours, mais aussi du renforcement musculaire. Donc quand j'ai repris l'entraînement, dès l'ouverture des plages, je n'ai pas souffert physiquement car j'avais continué à m'exercer ». S'il passe déjà aujourd'hui plus de 3 heures dans l'eau chaque jour, ce nageur hors-pair compte bien augmenter la cadence dès début juillet afin d'être prêt pour septembre. « Je vais commencer à nager 6 à 8 h par jour, pour voir un peu comment je récupère. Je ne sais pas comment mon organisme va réagir, ni comment je vais récupérer, c'est pour cela qu'il faut que je m'entraîne en conséquence. Comme c'est le dernier défi je tiens vraiment à le réussir ». Loin d'être un chant du cygne, ce dernier challenge arrive pour Thierry Corbalan à un moment logique de son existence. « J'ai toujours essayé de donner une signification à chacun de mes défis, et maintenant j'ai fait le tour. La boucle est bouclée, je ne vois pas ce que je pourrais faire d'autre, et de toutes façons, je n'en ai plus vraiment envie. De toute façon, il va falloir un jour ou l'autre que j'arrête, et là je pense que c'est le bon moment, surtout en allant vers le lieu où j'ai eu mon

accident, livre-t-il simplement. Et puis relever des défis prend beaucoup de temps, car il faut s'entraîner tous les jours, penser à l'organisation, chercher des partenaires, et même lever des fonds*, et j'ai envie de faire autre chose ». S'il n'envisage pas de raccrocher totalement sa monopalmes et de se retirer loin de la mer, la suite, l'homme-dauphin l'envisage différemment. En conférencier très exactement. « Je voudrais raconter mon histoire, parler du dépassement de soi, de la résilience. J'ai déjà fait pas mal de conférences, et là j'ai envie d'en faire plus car à chaque fois, j'ai vu que j'avais un bon retour des participants, qu'en partageant mon expérience, je peux aider les gens à voir que les choses sont possibles ». Pour ce faire, Thierry Corbalan vient de créer une auto-entreprise et espère bientôt pouvoir partager son expérience dans des écoles, Ehpad, intervenir aussi bien dans des entreprises que des clubs sportifs et même, pourquoi pas, aller au-delà de la Méditerranée. « Mon but, c'est de montrer que malgré un handicap des choses sont possibles, que la vie continue, et que, sans jeu de mots, il ne faut pas baisser les bras », glisse-t-il avec un clin d'œil. « Je me suis aperçu au fil des années et des défis qu'il suffit d'avoir confiance en soi. Je ne suis pas un surhomme, j'ai juste confiance en mes capacités. Et bien souvent, on se prive de faire des choses parce qu'on pense ne pas pouvoir les faire, mais le corps en est pourtant capable : il suffit de lui en donner les moyens et d'y croire. C'est trop facile de dire qu'on ne peut pas faire quelque chose avant d'avoir essayé », Une leçon de vie qu'il compte bien également partager dans son autobiographie, à paraître fin octobre. ■ **Manon PERELLI**

* Si vous souhaitez aider Thierry Corbalan à financer son dernier défi, vous pouvez participer sur : <https://www.leetchi.com/c/le-dauphin-corse>

LUTTE CONTRE LES INCENDIÉS

GOLIAT, POUR MIEUX CONNAÎTRE L'ENNEMI



Photo DR

Mieux lutter contre les incendies, ce n'est pas seulement engager des moyens humains et matériels sur le terrain.

C'est aussi donner aux acteurs de l'aménagement et de la lutte contre les feux une meilleure connaissance de ces phénomènes.

C'est un des objectifs du programme Goliat dont l'Université de Corse et le CNRS sont chefs de file.

Les incendies détruisent, en moyenne annuelle, 1144 hectares de forêt et maquis en Corse. À l'échelle mondiale, on estime que 340 millions d'hectares sont chaque année ravagés par les flammes et, selon le service pour la surveillance de l'atmosphère de Copernicus*, 2019 a constitué une année record: 350 millions d'hectares, avec notamment pour conséquence le rejet dans l'atmosphère de 6 375 mégatonnes de CO₂ entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2019. Pour l'heure, le travail des acteurs de la lutte incendie et de l'aménagement du territoire repose sur une expertise qui met en œuvre des connaissances empiriques des anciens feux sur les mêmes zones et leur expérience personnelle, mais ils ne disposent pas d'outils d'aide à la décision qui pourraient apporter des éléments d'analyse complémentaire à leurs savoirs. Cela dit, depuis plus de 20 ans, les chercheurs des universités de Corse et d'Aix-Marseille travaillent sur une meilleure compréhension des phénomènes inhérents aux incendies de végétation afin de mieux les comprendre, les modéliser et les prédire. Lors de ces dernières années, à l'Université de Corse, des actions ont été menées conjointement par les chercheurs et les différents services opérationnels de la lutte incendie et de l'aménagement du territoire, et le transfert de technologie des recherches a été amorcé. C'est afin de développer des outils destinés à la lutte contre les incendies et à l'aménagement du territoire qu'a vu le jour, en début d'année 2020, le projet de Groupement d'outils pour la lutte incendie et l'aménagement du territoire (Goliat). Officiellement lancé le 25 juin, ce programme initié par le laboratoire des Sciences pour l'environnement de l'Université de Corse et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) résulte d'un partenariat entre ces derniers et l'Office national des forêts (ONF), les services d'incendie et de secours de Corse-du-Sud et de Haute-Corse (S12A et SIS2B), le Syndicat mixte du parc naturel régional de Corse, Aix-Marseille Université et la société Arobase, agence de création numérique.

Les objectifs du programme Goliat sont multiples. Ainsi, pour les chercheurs de l'Université de Corse et du CNRS, il va s'agir de développer des prototypes d'outils d'aide à la décision répondant aux besoins des opérationnels de la lutte incendie et de l'aménagement du territoire: base de données associée à un outil de visualisation d'informations dédiée aux feux ayant eu lieu en Corse; simulateur de comportement et d'impact de feux de végétation; outil de géolocalisation de points chauds à partir d'images prises par drone; guide pour les parcours de brûlages dirigés en sous-bois.

Un autre volet concerne l'approfondissement des connaissances phénoménologiques et historiques des feux de végétation en Corse. Dans cette optique, les deux SIS et l'ONF effectueront un recueil de données des anciens incendies et prendront part à l'élaboration du cahier des charges, aux tests et à la validation de prototypes d'outils. Épaulé par les universités et le CNRS, l'ONF, en lien avec Aix-Marseille Université, réalisera également des brûlages expérimentaux, nécessaires aux chercheurs du projet Goliat. De plus, le laboratoire Lieux, identités, espaces et activités de l'Université de Corse (UMR LISA 6240) va réaliser d'études historiques et anthropologiques concernant les feux de végétation en Corse et les savoirs et savoir-faire liés au feu et à sa maîtrise dans la société corse traditionnelle.

Le programme Goliat intègre aussi le souci de renforcer la prévention et la sensibilisation que ce soit auprès des scolaires, du grand public ou des élus. Ce volet impliquera l'ONF, qui mènera des actions de communication et de sensibilisation en direction des scolaires et du grand public, ainsi que les animateurs du Pôle éducation à l'environnement du Parc naturel régional de Corse qui vont notamment développer des supports de sensibilisation et de communication [exposition, film, kit pédagogique, etc]. D'une durée de 3 ans et demi a été co-financé à hauteur de 1 407 506€ par la Collectivité de Corse et l'État. ■ JPM

* programme européen de surveillance de la Terre

ARCHÉOLOGIE

BEAUCOUP DE DÉCOUVERTES, ET TANT D'AUTRES À VENIR

Du 19 au 21 juin dernier s'est tenue la 11^e édition des Journées nationales de l'archéologie.

Le point sur le déroulement de ces journées et les dernières découvertes en Corse avec Céline Léandri, ingénieure de recherches au service régional d'archéologie, préhistorienne et spécialiste de la circulation des silex.



Photos DR

Comment se sont déroulées les 11^{es} Journées nationales de l'archéologie dans ce contexte d'épidémie?

Cette année, il y a eu une adaptation à la situation, avec l'idée de réaliser ces journées de manière virtuelle. Avec des contenus dématérialisés et numériques qui ont été mis en ligne durant le week-end. Des contenus spécifiques sur la Corse, sur propositions et projets d'acteurs régionaux qui se sont portés volontaires pour inaugurer cette nouvelle manière de valoriser leurs travaux et l'archéologie en Corse. Par exemple, une visioconférence en ligne, avec le public qui peut poser des questions sur les modes de vie durant l'Antiquité ainsi qu'un petit film.

La Corse compte 7000 sites archéologiques, un chiffre impressionnant à première vue...

Cela semble énorme, mais quand on le ramène à une densité au mètre carré, ça permet de modérer un peu. Il y a une hétérogénéité. C'est beaucoup de sites dans les zones de plaine et de littoral et très peu en montagne. Il y a une forte densité dans les zones littorales et dans certains secteurs, comme Sartène, Bonifacio où Porto-Vecchio qui vont concentrer plus de 350 sites sur chaque commune. C'est un travail d'inventaire des sites qui sont localisés grâce à des prospections, des opérations de fouilles et des dépouillements bibliographiques. Ce travail est effectué depuis plusieurs dizaines d'années dans un but de protection. C'est-à-dire que s'il y a un aménagement à proximité d'un de ces sites répertoriés dans notre carte archéologie, on va pouvoir demander à un opérateur d'archéologie de réaliser un diagnostic pour voir si un site ne risque pas d'être détruit et le protéger en le documentant. Pas le protéger physiquement, mais documenter toutes les informations que ce site peut nous livrer avant sa destruction par les aménagements.

Quels sont les types de sites archéologiques que l'on trouve en Corse?

On a des sites sur toutes les périodes. Les premiers peuplements de la Corse remontent à environ 9000 avant Jésus-Christ. On va retrouver des habitats préhistoriques, des sites mégalithiques qui sont un peu emblématiques pour la Corse et des sites de production métallurgiques. En protohistoire, c'est-à-dire l'âge des métaux, on va retrouver des sites fortifiés des hauteurs. Il y en a un en cours de fouille sur la commune de Cuttoli. On va retrouver des sites funéraires, voire même parfois des nécropoles et des habitats. Nous avons beaucoup de résultats en ce moment sur la période de l'Antiquité. Il y a des fouilles en cours sur les villas romaines, des recherches sur la carrière de granit de l'île de Cavallo, où l'on extrayait des fûts de colonnes qui pouvaient être envoyés en divers endroits de l'Empire romain. Il y a des thermes romains très bien conservés, qui sont en cours de fouilles dans la Plaine orientale. La fouille d'une nécropole à proximité de la cathédrale de Sagone. Pour le Moyen-Âge, on a des recherches sur des chapelles, des châteaux-forts et pour l'époque moderne, il y a eu beaucoup de re-

cherches sur les tours génoises. Pour l'époque contemporaine, on peut citer les quais napoléoniens et des recherches également sur les mines.

Il semble que lors de ces dernières années, il y ait eu un boom des découvertes en Corse?

Oui, il y a une augmentation continue du nombre d'opérations chaque année. Actuellement, il y a un peu plus de soixante opérations archéologiques par an, qui portent sur des opérations que l'on qualifie de «programmées», à l'initiative d'un chercheur pour alimenter ses travaux scientifiques. Ou alors, une archéologie préventive qui intervient dans le cadre de travaux d'aménagement comme la construction d'un lotissement, d'une route ou d'une villa individuelle. Ce double fonctionnement a permis de faire sortir des sites assez exceptionnels. Je pense notamment à la tombe étrusque à Aleria qui a été fouillée en 2019 par l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) et qui a livré des vases exceptionnels. Cette tombe étrusque fait ce mois-ci la une de l'actualité dans la revue nationale *Archeologia*.

Cette tombe étrusque, largement médiatisée, est-elle une découverte importante pour la Corse?

C'est une découverte très importante. Ce n'est pas une surprise, puisque sur la commune d'Aleria, durant les années 1960, plusieurs dizaines de tombes étrusques ont été fouillées. Mais ce qui est exceptionnel, c'est de pouvoir fouiller aujourd'hui ce même site de vestiges avec les moyens actuels de la recherche archéologique. Avec toutes les recherches que l'on peut faire sur l'ADN, sur les céramiques, dans ce qui pouvait être contenu aussi dans les céramiques grâce à des résidus de résines qui peuvent être préservés. Nous pouvons reconstituer d'une nouvelle manière les pratiques funéraires et les modes de vie passés grâce à ces découvertes. Ce n'est pas quelques choses de surprenant, mais c'est exceptionnel dans le fait que l'on puisse en fouiller une aujourd'hui et ça a un caractère spectaculaire aussi avec plusieurs dizaines de vases, un dépôt funéraire qui comprend de l'or, du métal, et des choses assez exceptionnelles. Il y a eu aussi, ces dernières années, pour la période de l'Antiquité, la découverte du Mithraeum qui avait fait l'actualité à un niveau national. Un Mithraeum, c'est un édifice voué au culte de Mithra. C'était nouveau pour la Corse avec des vestiges assez remarquables qui seront mis en valeur dans le futur musée de Mariana.

Vous avez évoqué les nouvelles technologies. Elles facilitent le travail des chercheurs sur le terrain?

Sur le terrain, on va employer des outils numériques comme la photogrammétrie qui permet d'enregistrer et d'avoir des mesures sur ce qu'on photographie, assez rapidement et qui permet d'enregistrer ce qu'on va fouiller et de reconstituer à posteriori tout le site. Les approches de géomatique, de topographie et tout le panel d'analyse, je ne dirais pas



Relevé photogrammétrique à Filitosa

que ça facilite, mais que ça permet d'approfondir grandement ce que l'on va tirer des connaissances de chaque vestige. Sur un squelette, par exemple, avant on allait étudier la morphométrie, mesurer des ossements, maintenant on va faire des analyses ADN, des analyses de paléo nutrition sur des prélèvements de dents. Des analyses au carbone 14, c'est un peu plus classique, mais on va approfondir tout ce qu'on va pouvoir tirer comme informations de chaque vestige. Par rapport aux sédiments et à la terre qu'on va pouvoir extraire des sites, on peut faire aussi des analyses sur les pollens pour reconstituer l'environnement paysager qu'il y avait autour d'un site. Parce que sur le site, le paysage n'était pas forcément tel qu'on voit aujourd'hui. Ces dernières années, on a découvert que certains sites étaient implantés à côté d'un bras de mer qui a aujourd'hui disparu et du coup nous avons une lecture et une vision complètement différente du site dans son environnement d'origine.

Les archéologues sont-ils assez nombreux, au vu de ce vaste «terrain de chasse» ?

Je vais prêcher pour ma paroisse, le terrain de recherche est trop grand. Nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour embrasser tout ce que l'on souhaiterait embrasser et faire accroître les connaissances comme elles le mériteraient. On fait un travail de fourmis car justement, nous ne sommes pas nombreux. Les fouilles, c'est quand même une durée extrêmement limitée. Le traitement des informations c'est très long. Je dirais qu'il y a tout un pan du territoire qui n'est pas suffisamment investi, c'est le territoire de montagne qui a été pourtant très fréquenté à travers les âges. Là, il y a vraiment quelque chose à développer, dans cette relation entre la plaine et la montagne. Certainement une fréquentation plus ou moins saisonnière selon les époques. Il y a des travaux en cours notamment dans la région de Corte, sur le plateau d'Alzu où, à la fin de la préhistoire, les hommes allaient s'approvisionner dans une roche que l'on retrouve que là-bas, la rhyolite. Il y a plein de questions qui se posent sur l'occupation en montagne. Pourquoi sont-ils montés en montagne ? Pour le pastoralisme ? Pour la chasse ? Pour des ressources spécifiques ? Et ce territoire qui est trop faiblement

investi, c'est le territoire le plus important pour la Corse. On connaît beaucoup de chose sur le littoral, mais peu à l'intérieur et il y a encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui quel est l'objectif en matière de diffusion auprès du public ?

L'objectif, c'est de mieux comprendre les modes de vie des sociétés passées. C'est de transmettre ces connaissances auprès du public avec les différents musées d'archéologie en Corse. Il y a quand même 4 musées d'archéologie en Corse. En Bretagne, il n'y en a que deux. Nous avons des instruments pour relayer l'archéologie auprès du grand public. Le but, c'est de montrer les objets qui ont été découverts et qui font la spécificité de l'archéologie en Corse et puis faire comprendre un petit peu l'évolution de cette archéologie. Montrer des techniques qui quelque part se sont perdues et montrer que ce sont des cycles, des évolutions qui nous conduisent à la société d'aujourd'hui. Ce sont des sociétés passées qui ont été traversées par toutes sortes de problèmes, des guerres, des épidémies et puis, on peut se retrouver à travers cette histoire dans le temps. On peut retrouver des problématiques qui sont propre aux sociétés d'aujourd'hui. Sur l'évolution de l'environnement, sur les habitants.

Quel serait le Saint Graal pour l'archéologie insulaire ?

Les scientifiques aimeraient trouver les installations portuaires des grandes cités antiques comme Aleria ou Mariana. Ce sont des recherches qui excitent beaucoup les archéologues. Ou encore trouver un nouveau site mégalithique qui révélerait un nouveau pan de l'histoire. Je pense notamment à une stèle qui a été trouvée dans la région de Sartène et qui montre un personnage. C'est une iconographie totalement différente de celle que nous avons l'habitude de voir sur les statues menhirs connues. Du coup, c'est une découverte qui renouvelle la vision du mégalithisme et d'une culture qu'on n'avait pas forcément identifiée de cette manière sur le territoire et c'est peut-être une nouvelle fenêtre de recherche qui s'ouvre là-dessus. Chaque archéologue a dans un coin de sa tête la découverte ultime. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

DISPOSITIF GOUVERNEMENTAL POUR LA SAISON TOURISTIQUE

L'Assemblée de Corse a pris acte



Lors de la session du 19 juin, les conseillers territoriaux se sont vus présenter le plan proposé par le gouvernement pour la saison estivale sur l'île, dévoilé la veille par le préfet de Corse. Comme attendu, pas de green-pass en vue, mais des tests non-obligatoires, réalisés sur la base du volontariat.

Après plusieurs séances en visioconférence, retour dans l'hémicycle d'une partie des conseillers territoriaux le 19 juin dernier pour la première session de l'Assemblée de Corse totalement déconfinée. À cette occasion, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, a présenté le dispositif d'accompagnement gouvernemental de la saison touristique en Corse. Le document, dévoilé la veille par le préfet de région, Franck Robine, prévoit notamment le maintien des mesures de distanciation sociale ou physique, une information renforcée en direction des touristes, le renforcement des dispositifs de « contact tracing » durant toute la saison, l'augmentation des capacités de test 7/7j mais aussi de la capacité sanitaire sur l'île pour être prêt à prendre en charge les patients durant l'été, la mise en place d'une stratégie d'évacuation sanitaire dédiée Covid en cas de dépassement de ces capacités, ou encore, si la situation épidémiologique sur l'île le nécessitait, la prise de mesures de réversibilité, pouvant aller jusqu'à la limitation des flux d'entrées. En revanche, si la mise en place de contrôles de température sur les voyageurs par les opérateurs portuaires et aéroportuaires est bien prévue, aucune trace du green-pass ardemment souhaité par l'Exécutif. Tout juste un ersatz avec, sur la base du volontariat, une invitation qui sera formulée à tous les passagers de réaliser un test PCR dans les 72 h précédent leur vol ou embarquement. Ce qui bien sûr ne ravit pas Gilles Simeoni. « *Le facteur majeur de risque de circulation du virus et d'aggravation de l'épidémie est le brassage de population. Le fait que nous soyons une île avec des structures sanitaires limitées et qui reçoit, tous les été, un flux important de visiteurs, nous place dans un risque objectif qui est sans équivalent ailleurs. Ce risque, il est de notre responsabilité d'essayer de le limiter et de le gérer au mieux, mais ce n'est pas de notre compétence, c'est celle de l'État, grince-t-il. Notre dispositif était axé sur l'anticipation et la prévention par rapport au risque. Celui du gouvernement est un dispositif a posteriori et curatif. Nous souhaitons intervenir avant que l'incendie ne se déclare. L'essentiel du dispositif de l'État vise à éteindre l'incendie s'il se déclare* ». L'opposition, fortement hostile à l'instauration d'un test obligatoire, est pour sa part plutôt séduite par le dispositif gouvernemental. « *Le gouvernement a apporté une réponse sanitaire spécifique à la Corse, aucune autre région continentale n'en a eu* », note ainsi Jean-Charles Orsucci, le président d'Andà per Dumane. À droite, François-Xavier Ceccoli se réjouit également des mesures gouvernementales, estimant que « *La perception des touristes sur le green-pass a été négative. Il aurait été très dangereux de rester sur une proposition qui aurait eu des dommages collatéraux énormes sur l'économie corse alors que la saison touristique est capitale* ». Il note toutefois que « *la vigilance doit rester de mise* » face à l'arrivée de nombreux visiteurs. Sans le vote de Corsica Libera et de Per l'Avvene, l'Assemblée a finalement pris acte de ce dispositif. ■ Manon PERELLI

1

Les chiffres de la semaine

million de nouveaux cas de coronavirus dans le monde en l'espace de seulement 8 jours. Le 22 juin, le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a rappelé que la pandémie de Covid-19 « continue de s'accroître ». Il a également appelé les gouvernements et les sociétés à se préparer à d'éventuelles futures pandémies.

5 301

Les chiffres de la semaine

euros : c'est, selon l'Argus des communes, le montant de la dette par habitant de Levallois-Perret, N°1 au Top 50 des villes françaises les plus endettées. Dans le groupe des 50 villes les moins endettées, on trouve Ajaccio en 47e position avec 1000 € par habitant, loin derrière, cela dit, la n°1 du classement : Issy-les-Moulineaux avec 55 € de dette par habitant.

532

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

saisines reçues en Corse en 2019 par les délégués du Défenseur des droits. L'activité des quatre délégués de Corse, en augmentation constante, est passée de 167 saisines en 2018 à 189 pour la Corse-du-Sud (+13%) et de 27 à 343 pour la Haute Corse (+26,5%). Les délégués de Corse sont majoritairement saisis de réclamations ayant trait à des dysfonctionnements du service public (78,7%).

PAILLOTES ET DPM

L'ÉTERNEL RETOUR ?



Illustration d'après photos DR

Vingt ans après «l'affaire des paillotes» qui a débuté avec l'incendie, par des gendarmes et sur ordre du préfet Bonnet, de l'établissement de plage Chez Francis, la question des paillotes est toujours un sujet sensible, voire épineux. Ainsi, dès la fin avril 2019, Josiane Chevalier, préfète de Corse, s'est prononcée sur 345 demandes d'autorisation d'occupation temporaire [AOT] du domaine public maritime [DPM] déposées en Corse pour la saison 2019 : 81 sont rejetées, dont 70 en Corse-du-Sud. Des refus motivés dans certains cas par le fait que les demandeurs sont, depuis 3 ans, en infraction – soit qu'ils aient occupé le domaine public maritime [DPM] sans titre soit qu'ils aient outrepassé les autorisations qui leur avaient été accordées – et dans d'autres cas par le fait que les demandes ne sont pas en conformité avec le Plan d'aménagement et de développement durable pour la Corse [Padduc] adopté en 2015 par l'Assemblée de Corse. Les refus concernent notamment l'installation de transats, matelas, parasols sur certaines plages classées «plages naturelles fréquentées» dans le Padduc et où ces installations ne sont pas autorisées. Josiane Chevalier entend faire respecter les dispositions du Padduc dont les nationalistes, aujourd'hui à la tête de la Collectivité de Corse, étaient parmi les plus fervents partisans. Elle consent toutefois un dernier sursis, à titre transitoire, pour les exploitants de paillotes qui ont observé les règles lors des trois dernières années, refusant en revanche la proposition du président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, d'accorder à tous un moratoire pour la saison 2019. Et, a prévenu la préfète, qui fait observer qu'elle est la seule à prendre ses responsabilités en s'attachant à faire appliquer le Padduc, ces AOT ne seront pas renouvelées en 2020. La décision suscite la grogne des exploitants concernés qui contestent ce qu'ils considèrent comme une interprétation du document. De son côté, Gilles Simeoni, s'insurge contre «une stratégie de confrontation» voulue par l'Etat.

Dès le 23 mai, une trentaine d'exploitants de paillotes ont fait part de leur intention de ne tenir aucun compte du veto préfectoral et d'occuper le DPM comme ils l'entendent. Ce qu'ils ont fait sans plus attendre, malgré les mises en garde du procureur de la République d'Ajaccio, Eric Bouillard. C'est dans ce contexte que, par ailleurs, la paillote de l'hôtel U Misincu, dont la construction a fait l'objet de deux jugements concluant à son illégalité et ordon-

nant sa destruction, reprend malgré tout ses activités.

Le 3 juin, le Comité départemental antifraude [Codaf], coprésidé par la préfète et le procureur de la République, diligente des contrôles simultanés dans des paillotes de la région de Porto-Vecchio. Ces contrôles se soldent par la confiscation et la consignation de matériel installé sans autorisation ainsi que par des amendes infligées aux exploitants. Les paillotiers s'insurgent contre des méthodes punitives qui s'exerceraient surtout au détriment des PME locales alors que des établissements appartenant à de grandes chaînes bénéficieraient d'un traitement de faveur et que l'on fermerait les yeux sur des chantiers peu respectueux de la loi littoral. Le 5 juin au matin, à Pietrosella, un collectif de «professionnels du littoral» tient une conférence de presse devant une construction réalisée sur le DPM pour dénoncer le fait que l'Etat utilise deux poids et deux mesures. Ce même jour, dans l'après-midi, à l'Assemblée nationale, Paul-André Colombani, député Pè a Corsica de la 2^e circonscription de Corse-du-Sud, membre du groupe Liberté et Territoires, interpelle le gouvernement sur la question des paillotes, appelant l'Etat à jouer l'apaisement. Le 6 juin, cela dit, dans un courrier adressé à Gilles Simeoni et adressé en copie à tous les maires de Corse concernés par les AOT, Josiane Chevalier réaffirme sa position, se disant en revanche prête à engager une concertation pour la saison 2020. ■ PMP

Un an plus tard, la crise liée à la pandémie de Covid-19 étant passée par là, la question des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime n'a pas fait son retour sur le devant de la scène. Plus encore que de savoir si certaines paillotes vont pouvoir ou non installer des transats et des parasols, la question est de savoir si la clientèle touristique sera au rendez-vous. Si certains établissements de plage ont rouvert, si certains ont même pris de l'expansion, les professionnels du tourisme craignent une «saison blanche» et, tant du côté des représentants de l'État que des élus locaux, la préoccupation principale est de tenter de sauver la saison touristique. ■

CARNETS DE BORD

PRESSIONS, CONVENTIONS, ÉLECTIONS

par **Béatrice HOUCARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),

Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),

Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



A-t-on volé à François Fillon l'élection présidentielle de 2017? Depuis que l'ancienne procureure du Parquet national financier, Eliane Houlette, a évoqué les «pressions» qu'elle a subies dans cette affaire, le trouble est de retour. Le 10 juin, devant la commission parlementaire consacrée à l'indépendance de la justice, la magistrate, aujourd'hui retraitée, a évoqué «*de très, très nombreuses demandes*» et un «*contrôle très étroit*» du parquet général. Non sur le fond de l'affaire, mais sur la rapidité à mettre en examen l'ancien Premier ministre, qui faisait figure, début 2017, de favori de la présidentielle. Jusqu'à ce 24 janvier qui voit *Le Canard Enchaîné* dégainer l'affaire des emplois fictifs présumés de Penelope Fillon, l'épouse du candidat.

On connaît la suite: une information judiciaire ouverte le 24 février, François Fillon mis en examen le 14 mars et, le 23 avril, il est devancé de 465.000 voix par Marine Le Pen, elle-même coiffée sur le fil par Emmanuel Macron. La droite, pour la première fois depuis 1965, ne figurera pas au second tour.

Chez Les Républicains, la réouverture des plaies est cruelle: on y entend dire que «*l'affaire était politique avant d'être judiciaire*», que l'élection a été «*délibérément faussée*» et qu'il y a eu «*instrumentalisation de la justice par le pouvoir*». Malgré les deux pas en arrière de Mme Houlette, qui estime que ses propos ont été «*mal interprétés*», Emmanuel Macron n'a pas été insensible à l'odeur de soufre qui se dégage de tout cela, et a saisi le Conseil supérieur de la magistrature afin de vérifier que l'affaire Penelope Fillon a été menée «*en toute sérénité, sans pression*». Personne n'en attend grand-chose, mais la démarche devait être faite.

Reste la seule pour laquelle aucune réponse certaine n'est possible: sans cette affaire, François Fillon aurait-il remporté l'élection présidentielle? Comment savoir? Si l'on regarde à nouveau les sondages, on constate que les intentions de vote du candidat de la droite diminuent tout de suite après sa victoire dans la primaire, fin novembre 2016. Son silence, sa quasi absence dans les semaines qui suivent, son incapacité à symboliser l'unité de sa famille politique et surtout son programme de rigueur (notamment sur les questions de santé) altèrent son état de grâce de candidat. Pendant ce temps-là, Marine

Le Pen plafonne et Emmanuel Macron commence à progresser.

Que se serait-il passé pendant trois mois de campagne sans affaire? Le très réservé François Fillon serait-il entré dans l'arène au point de venir à bout de la «nouveau» qu'incarnait alors Emmanuel Macron? Impossible de le savoir. Pas plus qu'on ne peut être certain de la victoire de Dominique Strauss-Kahn sans l'affaire du Sofitel en 2012, nul ne saura jamais si François Fillon aurait gagné sans l'affaire Penelope.

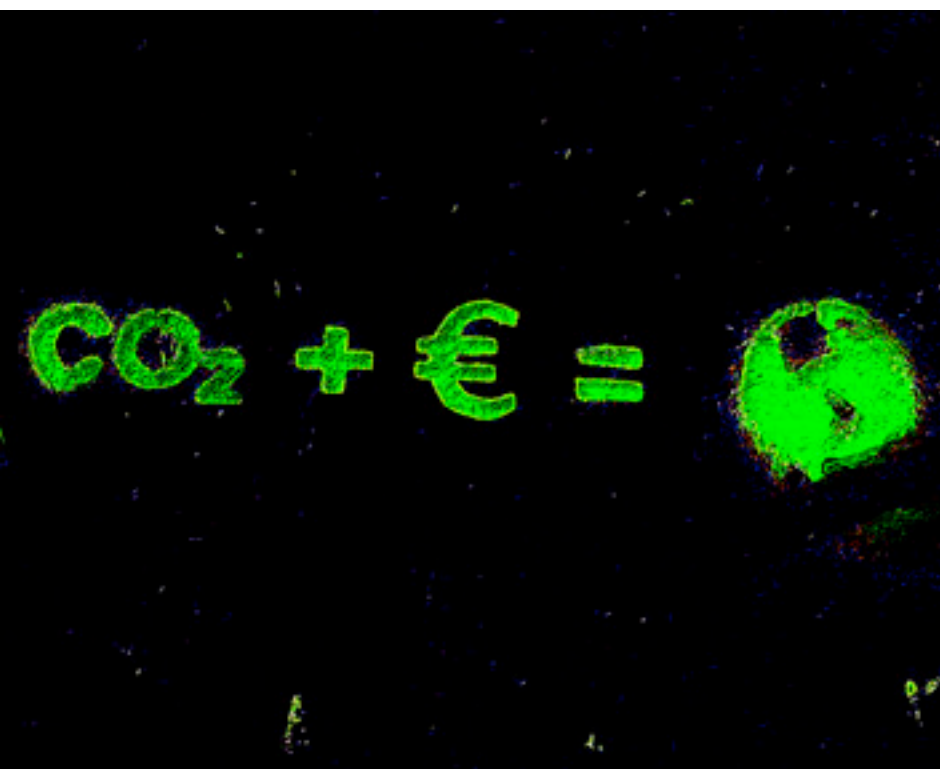
Ce qui est certain, en revanche, c'est que les déclarations d'Eliane Houlette viennent ajouter un nouveau voile sombre sur le fonctionnement de la démocratie française, dont tant d'électeurs doutent déjà, à tort ou à raison. Quant à François Fillon, il sera bientôt fixé sur son sort: c'est le 29 juin que le tribunal de Paris rendra son jugement de première instance. Une peine très lourde a été requise contre l'ancien Premier ministre: cinq ans de prison dont deux ferme, dix ans d'inéligibilité et 375 000 euros d'amende.

LES EXIGENCES DE LA CONVENTION

ODNI, objet démocratique non identifié: ainsi apparaît la «convention citoyenne pour le climat», qui vient de remettre 150 propositions à l'issue de neuf mois de travaux très sérieux et très suivis, malgré la parenthèse du confinement. L'objectif était de trouver comment «*diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale*».

L'idée d'Emmanuel Macron était, comme on dit dans le nouveau monde, «disruptive» et intéressante: demander à 150 citoyens tirés au sort et représentatifs de trouver des idées, là où les experts, associations, think tank et dirigeants eux-mêmes semblent en manquer.

Le résultat, de ce point de vue, est décevant: outre le caractère punitif de l'ensemble, rien de vraiment original ne sort de ces préconisations qui vont du 110 km/h sur autoroute à la rénovation thermique obligatoire des bâtiments en passant par la fin des terrasses chauffées, la vente en vrac, l'interdiction des centres-villes aux véhicules les plus polluants ou la fin programmée du plastique. Seule la semaine de 28 heures aurait pu être «disruptive»,



Illustrations d'après photos DR

mais elle a [heureusement!] été retoquée in fine. L'ensemble a un petit air de route vers la décroissance, mais laissons les spécialistes en juger.

La Convention veut aussi faire reconnaître le délit d'écocide, défini comme «*toute action ayant causé un dommage écologique grave en participant au dépassement manifeste et non négligeable des limites planétaires*». Enfin, elle réclame une réforme de la Constitution. Pour, notamment, inscrire ceci dans le préambule: «*La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité*». Une formulation proche des discours des écolos les plus radicaux et qui ne dit rien qui vaille: au nom de la «*préservation de l'environnement*» sans autre précision, combien de libertés individuelles et collectives, déjà bien amochées par la période récente, faudra-t-il sacrifier?

Au-delà des propositions, le travail de la Convention pose quelques questions, d'autant que certains de ses membres n'ont pas été longs à prendre la grosse tête. Ainsi souhaitent-ils que leurs propositions soient adoptées «*sans être reformulées ni adaptées*», ce qu'accepte pourtant le moins modeste des élus du peuple. Pourquoi des citoyens non élus feraient-ils la loi à la place de ceux qui ont reçu l'onction du suffrage?

Que va donc faire Emmanuel Macron, qui avait pris des risques en promettant de transmettre «*sans filtre*» les propositions au Parlement ou de les soumettre à référendum. Mais le Parlement dispose d'un droit d'amendement. Un référendum? On murmure qu'Emmanuel Macron y pense, avec des questions multiples pour éviter que les Français ne répondent par «*oui*» ou par «*non*»... à lui-même. L'homme aime prendre des risques. Mais gare à ce que cette bonne idée de départ ne lui revienne pas comme un boomerang.

LA FIN DU FEUILLETON

Dimanche soir, on franchira presque la ligne d'arrivée. Il restera aux conseils municipaux élus d'élire à leur tour les maires, et le feuilleton des élections municipales pourra prendre fin, alors que le premier tour date du 15 mars. On en a presque déjà oublié que ces

élections constituent un désaveu pour le pouvoir en place. Mais il s'agit moins de la sanction d'une politique que d'une incapacité à s'implanter localement. La République en marche, à force de vouloir être différente des autres partis politiques, risque sur le moyen ou le long terme de n'avoir été qu'une parenthèse politique.

Parmi les villes les plus regardées, dimanche soir, il y aura bien sûr Le Havre, fief du Premier ministre. Edouard Philippe, qui semblait en légère difficulté lors du 1^{er} tour, a pris de l'épaisseur depuis le Covid 19, et 50% de Français sont «*satisfaits*» de son action. Les Havrais devraient confirmer la tendance, sans que l'on sache si le résultat électoral aura une influence sur son maintien à Matignon ou au contraire son départ.

On regardera aussi vers Perpignan, que peut conquérir Louis Aliot, du Rassemblement national. Ce serait une belle consolation pour le parti de Marine Le Pen car, si presque tous ses maires élus en 2014 ont été réélus dès le 1^{er} tour, il ne conquiert pas de nouveau bastion sauf peut-être Moissac, au cœur de l'Occitanie. Perpignan serait la première et seule ville de plus de 100 000 habitants, depuis Toulon entre 1995 et 2001, à revenir dans l'escarcelle du R N. Cette victoire serait surtout celle, personnelle, de Louis Aliot, qui arpente le terrain depuis des années et a su habilement se dépouiller des habits historiques de l'ex-Front national.

On regardera aussi vers Lille, où Martine Aubry est très menacée; vers Paris, où Anne Hidalgo, tant critiquée, devrait pourtant être réélue; vers Toulouse, que la droite peut perdre; vers Lyon, où l'électeur a du mal à retrouver les siens entre ville et métropole et entre alliance entre Gérard Collomb et la droite pour sauver les meubles face aux écologistes.

Gardons Marseille pour la fin. Qui succèdera à Jean-Claude Gaudin, élu et réélu depuis 1995? Avec des triangulaires ou quadrangulaires dans sept des huit secteurs de la ville, la gauche (Michèle Rubiola) menace une droite (Martine Vassal) qui tente de résister. Une femme maire de Marseille, ce sera de toute façon un événement. Jean-Claude Gaudin a dit un jour que son parti avait systématiquement perdu les mandats qu'il avait abandonnés. On verra si le scrutin de dimanche confirme cette drôle de règle non écrite..■



CREATION DE SOCIETE

N° 01



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/06/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

HOLDING LA PLAGE 2020

Objet social : Participation par tout moyen à toute entreprise, direction, gestion, contrôle des filiales et toutes activités de holding

Siège social : Les Cyclades, Bât B 1, 10 boulevard Stephanopoli de Comène, 20000 Ajaccio

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. VALDRIGHI Hervé, Résidence Santa Silvia, Bât C 1, 20290 Luciana

Directeur Général : M. LECA François, Marie, Etienne, Les Cyclades, Bât B 1, 10 boulevard Stephanopoli de Comène, 20000 Ajaccio

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire participe aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions, à titre onéreux ou gratuit, envers un tiers ou un associé est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAN GIULIANO du 09/03/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PETRA DI VIGNA

Siège social : Fiori d'Alesani, Fiorentina, 20230 San Giuliano

Objet social : La location en meublé, l'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 1000 euros

Gérance :

- Mme Sylvie, Marie CASONI (épouse CECCOLI) demeurant Domaine Fior d'Alesani, 20230 SAN NICOLAIO,
- M. François-Xavier CECCOLI demeurant Domaine Fior d'Alesani, 20230 SAN NICOLAIO,

Immatriculation de la Société au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 03

L.G.C.A

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : 4, Rue des Sept Chapelles

Résidence Parc Lucie

Bâtiment Lavezzi, 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 1er mars 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : L.G.C.A

Siège social : 4, Rue des Sept Chapelles, Résidence Parc Lucie, bâtiment Lavezzi, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société agricole, civile ou commerciale ;

- L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers ;

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Laurent LORENZINI demeurant à 4, Rue des Sept Chapelles, Résidence Parc Lucie, bâtiment Lavezzi, 20000 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

HALIADES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Immeuble le Cardinal

2B rue de Solferino, 20000 Ajaccio

R.C.S. Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 18 mai 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : HALIADES

Siège social : 2B Rue Solferino, Immeuble Le Cardinal, 20000 Ajaccio

Objet social : L'exercice de l'activité de location meublée para hôtelière.

- L'achat, la gestion, la vente de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 10000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Président : Monsieur Paul PADOVANI, demeurant Immeuble le Cardinal, 2B rue de Solferino - 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à un tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

THOR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Boulevard Wilson

20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juin 2020 à Calvi, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : THOR

Siège : Boulevard Wilson - 20260 Calvi

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Objet : - Epicerie fine - Cave à vin - Bar à vin - Petite restauration ;

- Grossiste vins et alimentaire - Vente de souvenirs - Vente d'ustensiles de cuisine

- Vente de petit matériel de restauration en rapport avec le vin - Œnotourisme

tour operator - Conseil en vin, création de cartes et de caves pour particuliers et professionnels.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Anthony ALBERTINI, demeurant Route Donateo - Villa Antonia - 20260 Calvi

Directeur général : Monsieur Pascal Frédéric NIETO, demeurant 25 Rue Rapali - 20214 Calenzana

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18 juin 2020 a été constituée la Société "A3F": SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège est à SARROLA-CARCOPINO (20167) Lieudit Chioso Soprano, Baleone, ayant pour

objet : station-service, vente de carburant et produits pétroliers, lavage, graissage, achat et vente de voitures automobiles et tout ce qui s'y rattache, vente de boissons diverses non alcoolisées, confiserie et autres produits alimentaires ou non destinés à la clientèle, mécanique générale. Messieurs Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra Poli, rte supérieure de Cardo, 20200 BASTIA, Gilbert FERRANDI demeurant Pietra Grossa, 20200 VILLE DI PIETRA-BUGNO et Claude FERRANDI demeurant 984 rte supérieure de Cardo, 20200 BASTIA ont été désignés en qualité de

co-gérants. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/01/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

SARL PACCIALE

Siège social : GERARD POGGI, ALIVELLA, 20129 BASTELICACCIA **Capital :** 1000 €

Objet social : acquisition administration exploitation et gestion par location saisonnière de tous biens immobiliers meublés

Gérance : M GERARD POGGI, demeurant ALIVELLA, 20129 BASTELICACCIA **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mars 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour :

Dénomination :

TRAVEL AND COMPANY

Capital social : 10.000 €

Siège Social : L'Alivella, 77 Route du Bord de Mer, 20200 Santa-Maria-Di-Lota

Objet : Développement et exploitation d'une plateforme internet et d'une application de mise en relation de voyageurs partout dans le monde avec des guides locaux organisation de voyages, location de moyens de transports, commercialisation d'objets et meubles de décoration et de tous produits et services de bien-être et de cosmétique.

Durée : 99 années

Président : Mme Fatima PATACCHINI, demeurant L'Alivella, 77 Route du Bord de Mer, 20200 Santa Maria Di Lota

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées. Une action vaut une voix.

Transmission des actions : Libre entre associés, sinon soumise au droit de préemption et à agrément.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/06/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

CASA L'ALIVETU

Siège social : casa l'alivetu, u campore, 20215 VESCOVATO

Capital : 100 €

Objet : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, ou toute autre forme d'un immeuble

Gérant : Mme PROTO Nathalie Casa L'Alivetu, U Campore, 20215 VESCOVATO

Co-Gérant : M. JULIEN Stéphane Casa L'Alivetu, U Campore, 20215 VESCOVATO

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants descendants du cédant

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Aleria du 21/06/2020 a été constituée une SASU nommée :

GHISONACCIA CONSEIL ASSISTANCE

Objet : conseils en entreprises

Siège social : 48 Impasse a Suarella, 20270 Aléria

Durée : 99 ans

Président : M. Gabriel RACCAH, 48 Impasse a Suarella, 20270 Aléria

La **société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 23/06/2020, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JET X QUAD

Objet social : Locations de véhicules tous terrains, quad, jets ski, bateaux.

Siège social : Hameau de Silgaggia - 20220 BRANDO

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S. :** BASTIA

Président : Madame Vanessa CHMIECIK demeurant Lieu-dit Saleccia à MONTICELLO (Haute-Corse) ;

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 14 février 2020, il a été constitué une SASU :
Dénomination : AK BOUCHERIE AZHOUR
Nom commercial :

AK BOUCHERIE AZHOUR
Siège social : Avenue Maréchal Lyautey, Résidence L'Orangerie, 20090 Ajaccio
Capital : 1.000,00 €
Activités principales : en France et à l'étranger : exploitation d'une activité de boucherie, charcuterie, traiteur, pâtisserie, épicerie fine, primeur, fromagerie, découpe, préparation et vente au détail, gros et demi-gros, sur place et à emporter.
Durée : 99 ans
Président : M. Khalid AZHOUR Avenue Maréchal Lyautey, Résidence L'Orangerie, 20090 Ajaccio
Cession d'actions : Libre au bénéfice des conjoint, ascendant, descendant et héritier de l'actionnaire unique ; soumise à son agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par ASSP, en date du 12/06/2020, à Porto-Vecchio.
Dénomination : HOLDING 2A.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
Objet : Le conseil pour les affaires et la gestion, ainsi que l'animation d'un groupe de société.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 200.000 euros
Siège social : Haut de Pavelone, N 3, Route de Picovaggia, 20137 Porto-Vecchio
La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
A été nommé : **Président :** Monsieur Jean-Charles CIBELLO 15, rue de la Fontaine Bridel, 91360 Epinay sur Orge.

MODIFICATION GERANT

N° 14

SEDC

Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 1000 euros
Siège social : Gfa du Castellare
20213 Castellare Di Casinca
828238469 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

La SOCIETE D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE CASTELLARE (SEDC), Société civile d'exploitation agricole, au capital de 1000 €, 828238469 RCS BASTIA, dont le siège social est situé à GFA DU CASTELLARE, 20213 CASTELLARE DI CASINCA.
Journal dans lequel a été inséré l'avis de constitution : L'informateur Corse Nouvelle, du 24/02/2017, numéro 6654, de Corse.
Date du n° du BODACC dans lequel a été publiée la constitution : 22/03/2017
Aux termes d'une délibération en date du 08/06/2020, la collectivité des associés de la société a décidé :
L'EARL MARSILI, a été nommé **Gérant** de la SEDC à compter du 08/06/2020, en remplacement de EARL CONSENZA DENIS RCS BASTIA 827 572 850 - Siège social : DOMAINE DE L'ARANCERA - 20213 PENTA DI CASINCA révoquée à la date du 08/06/2020. .../...

Et pris acte de la démission de la co-gérante la SARL JEAN JACQUES CANARELLI RCS BASTIA 825 106 578 - Siège social GFA DU CASTELLARE - Route d'Anghione - 20213 CASTELLARE DI CASINCA - à la même date du 08/06/2020.
Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

*** Ancienne mention :**
Les co-gérantes de la SOCIETE D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE CASTELLARE (SEDC) sont : L'EARL CONSENZA DENIS et la SARL JEAN JACQUES CANARELLI.
*** Nouvelle mention :**
Le Gérant de la SEDC est : L'EARL MARSILI L'EARL MARSILI, exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 7500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 831 354 410 RCS BASTIA, dont le siège social est situé à SORBO-OCCAGNANO - 20213.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 15



SARL LA PLAGES
Au capital de 7500 euros
14, boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio
N° RCS : 489 905 489

L'AGE du 18 juin 2020 a décidé de nommer co-gérant Monsieur Hervé VALDRI-GHI, né le 1er mai 1974 à BASTIA, de nationalité française, demeurant : Résidence Santa Silvana, Bât C1, 20290 LUCIANA, à compter du 19 juin 2020.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION
SIÈGE SOCIAL

N° 16

CLIMATISATION
PLOMBERIE SERVICE
SARL au capital de 2000 Euros
Siège sociale : Immeuble Le Bosco
Bâtiment I, Les Terrasses du Parc
20167 Sarrola-Carcopino
RCS d'Ajaccio : 850 075 243

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 09 Juin 2020, les associés ont décidé de transférer à compter du 10 Juin 2020, le siège sociale de la SARL Climatisation Plomberie Service (CPS) qui était : Immeuble Le Bosco Bâtiment I - Les Terrasses du Parc - 20167 Sarrola-Carcopino à l'adresse suivante : **Lieu-Dit Ribarotti, 20167 Sarrola Carcopino.**
L'ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL des statuts a été modifié, en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 17

CONIKOM

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1000 €
Siège social : 2, Rue Sainte Catherine
78630 Orgeval
831 931 951 RCS Versailles
PERSONNE HABILITEE
A ENGAGER LA SOCIETE :
Nicolas MASSON, Président,
demeurant 2 Rue Sainte Catherine
78630 Orgeval

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 2/06/2020, le siège social a été transféré **Lieu-dit Portovecchiaccio, 20137 LECCI**, à compter du 2/06/2020.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 831 931 951 fera l'objet d'une **nouvelle immatriculation** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 18

2016 SAINT-CLOUD 31
SCI au capital de 1500 Euros
Siège social : 31 Rue Gounod
92210 Saint-Cloud
823 109 947 RCS Nanterre

Aux termes de l'AGE en date du 24/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au **Hameau Soprano, 20232 POGGIO D'OLETTA**, et ce, à compter de cette date. Les **statuts** ont été modifiés en conséquence.
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée : 99 ans.
La société sera **radiée** du RCS de NANTERRE et **immatriculée** au RCS de BASTIA.

N° 19

2017 POGGIO D'OLETTA
SCI au capital de 1000 Euros
Siège social : 31 Rue Gounod
92210 Saint-Cloud
830 094 520 RCS Nanterre

Aux termes de l'AGE en date du 24/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au **Hameau Soprano, 20232 POGGIO D'OLETTA**, et ce, à compter de cette date. Les **statuts** ont été modifiés en conséquence.
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée : 99 ans.
La société sera **radiée** du RCS de NANTERRE et **immatriculée** au RCS de BASTIA.

N° 20

**Maître Marie-Paule**
DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 13 mai 2020, les associés de la société «LUNA ROSSA», SCI au capital de 1.000,00 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 517 723 318, ont décidé de transférer le siège social de Lieudit Ambocco, Route de Palavessa, 20137 PORTO-VECCHIO à **Lotissement Communal n° 16, San Cipriano, 20137 LECCI** à compter du même jour.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 21

FLUIDES HIGH TECH

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route d'Alata
Lieu-dit Croce d'Alexandre
20000 Ajaccio
790 861 397 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2020, la gérance de la société à responsabilité limitée FLUIDES HIGH TECH a décidé de transférer le siège social du Route d'Alata, lieu-dit Croce d'Alexandre, 20000 AJACCIO à **avenue Maréchal Lyautey, résidence la Rocade - 20090 AJACCIO** à compter du 1er juillet 2020, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.

Pour avis, La Gérance.



N° 22

2016 SAINT-CYR
SCI au capital de 1500 Euros
Siège social : 31 Rue Gounod
92210 Saint-Cloud
823 090 931 RCS Nanterre

Aux termes de l'AGE en date du 24/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au **Hameau Soprano, 20232 POGGIO D'OLETTA**, et ce, à compter de cette date. Les **statuts** ont été modifiés en conséquence.
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée : 99 ans.
La société sera **radiée** du RCS de NANTERRE et **immatriculée** au RCS de BASTIA.

N° 23

TRIUMVIRAT

SC au capital de 2810000 €
Siège social : 18 rue Pasquier
75008 Paris-RCS Paris 792573378

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 6 cours Général de Gaulle, 20100 SARTÈNE à compter du 29/06/2020.

Durée : 99 ans. **Objet** : Acquisition de parcelles de terrains, l'aménagement et la mise en valeur desdits terrains, leur lotissement en vue de leur revente. **Radiation** au RCS de PARIS et **immatriculation** au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 24

LE CLOS DES VENDANGES

Société Civile Immobilière en cours de transformation en Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 109.345,21 euros
Siège social : Chemin de Poggiolo
20230 Moriani Plage
434 210 258 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 01 janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le capital reste fixé à la somme de 109.345,21 euros, divisé en 7173 parts sociales de 15,24 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet :

Ancienne mention : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Nouvelle mention : Résidence de tourisme, hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, ainsi que la location de matériel roulant.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :
Madame DUPONT Régine, Marie-Amélie, épouse DUBORGET, demeurant MORIANI PLAGE - 20230 SAN NICOLAO.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

NET-SYS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 €
Siège social : Lieu-dit Querciolo
20213 Sorbo-Ocagnano
RCS Bastia 502 263 080

EXTENSION OBJET SOCIAL

Par A.G.E du 02/06/2020 l'associé unique de la société a décidé d'étendre l'objet social aux activités de l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration et de débits de boissons, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts.
Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Gérant.

N° 26

**Olivier PELLEGRI**

Avocat à la Cour
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél 04.95.32.05.85/Fax 04.95.32.13.35
e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

CORSICA NAUTIC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Résidences de Ficabrura
48, Rue Joseph Gandolfi
20620 Biguglia
RCS Bastia 530 486 869

Aux termes d'une délibération en date du 19/06/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : La Petite Restauration, la Prestations de services multiples et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Et d'ajouter à l'article 20 des statuts la mention : Conformément aux articles 1174 et suivants, aux articles 1366 et 1367 du Code Civil, les associés ont la possibilité d'établir tous les Procès-verbaux de la société sous forme électronique, ceci à la demande unanime des associés au statuts et de modifier en conséquence l'article 20 des statuts

Pour avis, La Gérance.

N° 27

SARL DOLCE VITA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4.085.000,00 euros
Siège social : Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio N° 418 415 642

AVIS DE TRANSFORMATION

La Société DOLCE VITA, SARL en cours de transformation en SAS, au capital de 4.085.000,00 €, dont le siège social est fixé Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro : 418 415 642.

Il résulte des termes de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 26 Juin 2020 à 14H00 heures, que :

- La société, sous son ancienne forme : Société à Responsabilité limitée (SARL) a été transformée en Société par actions simplifiée (SAS) et de nouveaux statuts ont été adoptés à compter du vendredi 26 Juin 2020 ;

- Les fonctions de Madame Evelyne SAPIN en tant que gérante, ont cessé du fait de la transformation.

- Madame Evelyne SAPIN, demeurant Route des Sanguinaires à AJACCIO (20000), a été désignée en qualité de Président de la SAS.

- Tout associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, des lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- Tout projet de cession entraînant le transfert de propriété, après avoir été notifié au Président, est soumis à l'agrément de la majorité représentant ¾ des actions. La présente clause d'agrément est inapplicable en cas de réunion de toutes les actions en une seule main.

Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce d'AJaccio.

N° 28

BEAUTY PERFECT

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1000,00 EUR
RCS Ajaccio 809 646 359
Résidence Marina,
Rue du Général de Boissoudy
20137 Porto-Vecchio

Avis de transfert de siège social et de nomination d'un nouveau Président

Aux termes du procès-verbal d'une décision du Président, en date du 15 Juin 2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société BEAUTY PERFECT de : Résidence Marina, rue du Général de Boissoudy - 20137 - Porto-Vecchio à : Résidence U Sant'Anton, route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio, avec effet au 15 janvier 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts :

« Article 4 – Siège social »

Le siège social de la société est fixé à : Résidence U Sant'Anton, route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio.

Le reste de l'article est inchangé.

Il a aussi été décidé de remplacer Madame Priscilla Maria MARCO-BORNE, Président démissionnaire, par un nouveau Président (non associé), à compter du 1er Juin 2020 :

Monsieur Mathieu Alain LUCHESE - MOREAU, né le 09/09/1986 à Le Chesnay (78) et domicilié à : Résidence U Sant'Anton, route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio, et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, l'article 12 des statuts : « Président » a été modifié comme suit :

« Article 12 : Président »

Le premier Président de la société est : Monsieur Mathieu Alain LUCHESE - MOREAU, né le 09/09/1986 à Le Chesnay (78) et domicilié à : Résidence U Sant'Anton, route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio.

Le reste de l'article est inchangé.

Pour avis, Le Président.

N° 29

SAN SUPIERO P

Société Civile Immobilière
Au capital de 3048.98 Euros
Siège Social : Plage du Pero
Lotissement Takladia
20130 Cargèse
RCS : Ajaccio 319 755 906

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2018 à Cargèse, il a été décidé de modifier l'objet social et la durée de la société à compter du 01 janvier 2019.

Article 2 : OBJET :**La société a pour objet :**

- La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers

- et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Article 5 : DUREE

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf ans (99) à compter de son immatriculation sauf dans les cas de prorogation ou de dissolution anticipée à toute époque par décision des associés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N° 30

**Olivier PELLEGRI**

Avocat à la Cour
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél 04.95.32.05.85/Fax 04.95.32.13.35
e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

Corsica Autos Motos Rent

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia-RCS Bastia 848143574

Jacques PATACCHINI, demeurant 77, Route du Bord de Mer - 20200 Santa Maria di Lota, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Fatima Zorha EL YAALAOUI épouse PATACCHINI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 31

SOCIETE D'EXPLOITATION SUSINI FRERES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Les Jardins de Senèque
20228 Luri
RCS Bastia 510 308 869

Aux termes d'un acte SSP en date du 02 mars 2020, il a été décidé :

- de transférer le siège social de « Les Jardins de Sénèque, 20228 LURI » à « 5 RUE CHANOINE LETTERON, 20200 BASTIA ».

- de modifier l'objet social de la société comme suit : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

* La prise de participation, la détention et la gestion dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

* La direction, la gérance, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;

* L'administration de société,

* Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelles, d'apports, de commandites, de souscriptions, d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, alliances, d'associations en participation, ou de prises ou de datations en location ou en gérances de tous biens ou droits ou autrement :

- de modifier la dénomination de la société « SOCIETE D'EXPLOITATION SUSINI FRERES » en « JBS ».

- de modifier les statuts en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de Bastia.

N° 32

IMPERIAL CAR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
Lotissement Michel Ange, 20167 Afa
840 927 149 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité D'ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

SARL BF TRANSPORTS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €
Siège social : Lieu-dit Ponticchiu
20230 Santa Lucia Di Moriani
R.C.S : Bastia 511 560 807

INSERTION

Aux termes de l'A.G.E du 01/01/2020 il a été décidé :

- de modifier l'objet social de la société de la façon suivante : Le transport de marchandises, la location de bennes et compacteurs sur le territoire français ainsi que dans la communauté européenne, et la location de véhicule avec et sans chauffeur ainsi que tous travaux de bâtiment et de travaux publics. Le stockage et traitement non dangereux de déchet, le compostage de matières végétales et bois.

- de modifier les statuts en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 34

VOLTAICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 142.000 euros
Porté à 512.000 €
Siège social : Bastia (20200)
4, bis boulevard Paoli
505 303 248 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 22.05.2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 142.000 € à 512.000 €. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Pour avis.

N° 35

A CASUCCIA

SCI au capital de 500 €
Siège social : Casamozza di Fium'Orbu
Chez Mondoloni Dominique
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
851 006 676 RCS de Bastia

Le 13/06/2020, l'AGE a décidé de modifier le capital social de 500€ afin de porter ce dernier à 750€.

Mention au RCS de Bastia.

N° 36

VICTORIA CORP.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 60.000 euros
Porté à 310.000 €
Siège social : Bastia (20200)
4bis, Boulevard Paoli
799 603 998 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 22.05.2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 60.000 € à 310.000 €. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.

Pour avis.

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Maître Jean-François MATIVET, Notaire, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI" titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,
Suivant acte reçu par Me Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 02/06/2020, en cours de publication au SPF AJACCIO,

Le gérant : Monsieur Jean-Jacques BOULAND, époux de Madame MARTINA LEY, demeurant à CARGESE (20130), Route de PAOMIA.

A fait apport de 3 parcelles de terre situées sur la Commune de CARGESE (20130) Lieu-dit PANCONNE cadastrées Section E numéros 39, 40 et 697, d'une valeur de 25.000 €.

A la SCI « SOLUNA » dont le siège social est Route de Paomia (20130) CARGESE, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°841283898.

L'apport est consenti et accepté moyennant l'attribution au profit de M. Jean-Jacques BOULAND de 2500 parts d'intérêts nouvelles de 10,00 € chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2500, soit un montant de 25.000,00 €.

L'article 7 des statuts est à ce jour rédigé ainsi :

Le capital social est fixé à la somme de : 26.000,00 €, divisé en 2600 parts de 10,00 € chacune attribuées aux associés, savoir :

A : M. Jean-Jacques BOULAND à concurrence de 25.500,00 €, représentant 2550 parts numérotées de 1 à 2550 ;
A : Mme Martina LEY épouse de M. BOULAND à concurrence de 500 €, représentant 50 parts numérotées de 2551 à 2600.

Pour avis, Le notaire.

N° 38

LSEE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.384,30 €
Siège social :
4, avenue du Mont Thabor
Quartier Saint Joseph Castellani
M3E - 20090 Ajaccio
809 569 254 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 12 mars 2020, le président a décidé de réduire le capital de 236,10 € pour le ramener à la somme de 1.148,20 €.

Statuts modifiés en conséquence au RCS d'AJaccio.

Le président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 39

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Linguizetta du 1er mai 2019 par Société Nouvelle des Établissements Bagheera demeurant à Giustiniana, 20230 Linguizetta à Mr Paul Silvagnoli demeurant à Santa Reparata, 20230 San Nicolao d'un fonds de commerce de hôtellerie, restauration, complexe touristique, épicerie sis et exploité à Baghera pour une durée de 5 mois à compter du 01er mai 2019 a pris fin par résiliation amiable le 30 septembre 2019.

Pour avis,



Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél 04.95.32.05.85/Fax 04.95.32.13.35

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/06/2020 à BASTIA, LA CABANE DE L'ALISO, société par actions simplifiée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 804 385 250, dont le siège social est sis l'ALISO, 20217 SAINT-FLORENT,

a confié à :
La SARL CORSICA NAUTIC, société à responsabilité limitée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 530 486 869, dont le siège social est sis 48, Rue Joseph Gandolfi - Résidence de Figabruna - 20620 BIGUGLIA,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Petite restauration, prestations de services multiples situé l'Aliso 20217 Saint Florent, ;

Pour une durée de de 3 mois, entiers et consécutifs qui commenceront à courir le 08/06/2020, pour finir le 08/09/2020. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé, le locataire-gérant.

N° 41

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2020 fait à BASTIA, Madame Martine, Marianne, Thérèse GALEAZZI, née le 4 août 1954 à Marseille, de nationalité française, divorcée non remarié, **a confié :**

A Monsieur Alexandre BRIOIS, demeurant Route du Port, 20145 SOLENZARA né le 10 octobre 1987 à BASTIA, de nationalité française

Et à Monsieur Samir BOUCHIOUA, demeurant Résidence Reginenzi, bâtiment F, 20145 SARI-SOLENZARA, né le 15 mars 1987 à PORTO-VECCHIO, de nationalité française

Agissant ensemble au nom et pour le compte de la société ASBB, SAS au capital de 1000 euros dont le siège social sera établi Route du Port, 20145 SARI-SOLENZARA, en cours de formation,

L'exploitation à titre de location-gérance de la branche d'activité SNACK à l'enseigne U ROSSU MARINU, dépendant d'un fonds de commerce de camping snack route de Bavella, Solenzara, 20145 SARI SOLENZARA, pour lequel le Bailleur est immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 329 973 937,

Pour une durée d'une année à compter du 1er juin 2020 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis, le locataire-gérant.



Maître Vanina GENNARI

Avocat, 52, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

AVIS D'AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 juin 2020, enregistré à la Recette d'AJaccio, le 22 juin 2020. Dossier 2020 00018219, La société JULIEN JET ORGANISATION dont le siège social est situé Lieudit SAPARELLA, 20138 COTI CHIAVARI immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro : 504 787 185 **a renouvelé un contrat de location gérance** avec la Société JULIEN JET AVENTURE, dont le siège est situé Port Charles Ornano, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 810 832 667 **pour une période de une année** qui s'étend du 1er mai 2020 au 31 octobre 2020 non renouvelable.

Le contrat demeure inchangé en ses autres dispositions.

Pour avis,

N° 43

TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n°662 054 188
Résidence Le Desk
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE PROLONGATION DE LOCATION GERANCE

INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 25 Mai 2020, la Société TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le N° 662 054 188, **a prolongé la convention de location gérance** à effet au 01 Avril 2011 du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés de la station service TOTAL Relais du Stabiacciu situé à Porto-Vecchio route de Bonifacio avec les ayants droits de Monsieur NICOLAÏ Don Jacques immatriculée au RCS d'AJaccio sous le N° 046 712 774 à compter du 01 Avril 2020 jusqu'au 30 Juin 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

N° 44

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restauration, débits de boissons licence 4, sis et exploité quai Landry, 20260 CALVI sous l'enseigne "LE RESTAURANT DES ANGES" immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 792 875 650 consentie par acte sous seing privé, en date du 15/03/2020 par SARL RESTAURANT DES ANGES, dont le siège est situé quai Landry, 20260 CALVI, immatriculée au RCS De Bastia sous le numéro 792 875 650.

A : LUC MANGION, demeurant ROUTE d'AJaccio, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 400 876 181 **A pris fin d'un commun accord** à la date du 20 JUIN 2020.

Pour insertion.

N° 45

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à AJACCIO du 04 Juin 2020, la société "CASA DI PANAMA", société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000 € dont le siège social est à CALVI (20260) Tramariccia, Route d'Ajaccio, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 813 547 296, a donné en location-gérance à la société "J.B.C." société par actions simplifiée, au capital de 600 €, dont le siège est à AJACCIO [20000] 7 Rue du Cardinal Fesch, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 793 708 553, un fonds de commerce de prêt à porter et accessoires à l'enseigne "Casa Di Panama" sis et exploité à AJACCIO [20000] 55 Rue du Cardinal Fesch, pour une durée d'une année à compter du 1er Juillet Deux Mille Vingt, renouvelable par tacite reconduction.

Pour unique insertion,

N° 46

**Olivier PELLEGRÉ**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél 04.95.32.05.85/Fax 04.95.32.13.35

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par LA CABANE DE L'ALISO, société par actions simplifiée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 804 385 250, dont le siège social est sis L'ALISO, 20217 SAINT-FLORENT,

à la SAS CORSPORTACTION, société par actions simplifiée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 829 451 517, dont le siège social est sis 5 Résidence Saint ANNE, 20217 SAINT-FLORENT, suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 15/04/2019

Du fonds de commerce de Petite restauration, prestations de services multiples, situé à l'Aliso 20217 Saint Florent, connu sous le nom de : "Cabane de l'Aliso", A pris fin le 15/10/2019 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis, le locataire-gérant.

N° 47

AVIS

Suivant acte SSP en date du 01/04/2020, M. Pierre-Paul D'ORNANO, demeurant Feliceto, 20225 MURO, a donné à titre de location-gérance à Mme Serena SOAVI demeurant u Pughjolu, 20225 MURO, un fonds de commerce de Bar licence IV, débit de tabac, restaurant, vente de journaux, vente de gaz sis et exploité RD 71, 20225 FELICETO, du 01/04/2020 au 31/03/2023. Renouvelable par tacite reconduction.

N° 48

**MATTEI-NOURY-CERVETTI**

Avocats Associés

A.A.R.P.I

8, rue Michel Bozzi

20000 Ajaccio

Suivant ASSP en date du 23 juin 2020 à AJACCIO [20000],

La société KENNEDY SERVICES, société par actions simplifiées, au capital de 1000,00 euros, dont le siège est sis 15 Parc Cunéo d'Ornano - C/O Nicolas PENZINI - Rdc Terrasse - 20000 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de d'AJACCIO sous le numéro 834 009 169, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Nicolas PENZINI, demeurant es qualité audit siège, le Bailleur

A confié en location-gérance à,

La société GARAGE DU PACHA, société par actions simplifiées à associé unique, au capital de 2000 euros, dont le siège social est sis 10 rue Docteur Del Pellegrino - 20090 AJACCIO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 824 224 349, prise en la personne de son représentant légal, domicilié es qualité audit siège, le Locataire-gérant,

Un fonds de commerce de dépannage, remorquage, entretien, gardiennage de véhicules automobiles, vente et montage de pneumatiques exploité sis Quartier Saint-Jean à AJACCIO et comprenant : - l'enseigne et le nom commercial sous lesquels il est exploité SILIGOM EXPRESS KENNEDY ;

- la clientèle et l'achalandage y attachés ; - le matériel, le mobilier commercial, l'outillage servant à son exploitation tels que ceux décrits en un inventaire dressé par acte séparé ;

- le droit à la jouissance des locaux dans lesquels est exploité le fonds pour le temps qui reste à courir du bail ci-après rappelé sans que cette durée puisse excéder celle de la présente location-gérance ;

- le bénéfice des conventions, marchés passés avec des tiers pour l'exploitation du fonds, et notamment le contrat avec la société SILIGOM, propriétaire de l'enseigne SILOGOM EXPRESS ; Exploité sis Quartier Saint-Jean à 20000 AJACCIO, A compter du 1er juin 2020 et pour une durée d'un an, qui se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, sauf dénonciation.

Pour insertion unique.



N° 49

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerce d'HOTEL, sis et exploité Pointe Saint François, 20260 CALVI sous l'enseigne "HOTEL SAINT FRANCOIS" immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro consentie par acte sous seing privé, en date du 02/04/2000 par : MONSIEUR PHILIPPE CECCALDI, demeurant pointe Saint François, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 319 250 841.

A : SAS JBC INVESTISSEMENT, immatriculée au RCS De Bastia sous le numéro 383 949 229, dont le siège est situé 6 rue Clémenceau, 20260 Calvi.

A pris fin d'un commun accord à la date du 31 mars 2020.

Pour insertion.

N° 50

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 janvier 2020 fait à BONIFACIO, enregistré à la recette des impôts d'AJACCIO, le 24 janvier 2020, Dossier 2020 00003246,

La Société BONI RESTO "LA VISTA", SARL au capital de 7622.45 euros, dont le siège social est à BONIFACIO [20169], lieu dit LONGONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le n° B 418 261 251, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur LANTIERI Jean BAPTISTE,

a donné en location-gérance à :

- La Société LGM, SAS dont le siège social est à BONIFACIO [20169], route de Santa Manza, la Pomposa, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le n° 819 686 221, représentée aux présentes par son gérant, Monsieur MARMOTTAN Anthony, Georges,

Un fonds de commerce de restaurant, pizzeria, glacier, salon de thé, cafétéria, saisonnier sis et exploité à BONIFACIO [20169] - Lieu dit CAROTOLA, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 418 261 251,

Pour une durée d'1 an à compter du 1er janvier 2020, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, la société SAS LGM exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 51

SCI NEBBIU

SCI au capital de 150 €

Siège social : Résidence Ampugnani

20200 Ville-Di-Pietrabugno

RCS Bastia 487547986

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/06/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/06/2020, il a été nommé liquidateur(s) Mme KOLPAKOVA Ksenia demeurant au 104, ancien chemin de la lanterne, 06200 NICE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 52

SAS «CHRISMAE»

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 euros

Siège social : Route de Calvi

Lieu-dit Lanzana, 20150 Ota

RCS Ajaccio : 849 560 750 00010

Par décision de l'AGE du 31/05/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme GELPI Maeva, Route de calvi, lieu dit Lanzana - 20150 OTA, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 53

**SCI 2M SAGITTA**

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1.524,49 €

Siège social : Lieu-dit Mariccia

Casatorra - 20620 Biguglia

348 577 065 RCS Bastia

Par décisions unanimes du 19/06/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. M. Raymond MANFREDI demeurant à BASTIA [20200] - Résidence Plein ciel - Bât. B., a été nommé liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe de Bastia.

N° 54

**SCI 2M SAGITTA**

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1.524,49 €

Siège social : Lieu-dit Mariccia

Casatorra - 20600 Biguglia

348 577 065 RCS Bastia

Par acte unanime en date à BIGUGLIA du 19/06/2020, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. Raymond MANFREDI demeurant à BASTIA [20200] - Résidence Plein ciel - Bât. B., et ont constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

N° 55

RMB Rénovation, Maçonnerie Balaine

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit « I Tejelle »

Lozari, 20226 Belgodere

827492554 RCS Bastia

AVIS DE LIQUIDATION**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 Juin 2020 : L'assemblée générale des associés a - approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 Décembre 2017 ;

- donné quitus au Liquidateur FRANCE-SCHI Ange-Marcel, demeurant Lieu-dit « I Tejelle » Lozari 20226 LOZARI et l'a déchargé de son mandat ;

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 9 Juin 2020. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 56

A PARTINA

Société Civile
 Au capital de 4.664,94 €
 Siège social : Santa Severa
 20228 Luri
 423 245 141 R.C.S. Bastia

Suivant déclaration en date du 25 mai 2020, l'associé unique, la société : FONCIERE ALFRAS, société par actions simplifiée, 45 Avenue George V 75008 Paris, 343 148 342 R.C.S. Paris a **décidé de dissoudre** la société A PARTINA en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte. Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société A PARTINA à la société FONCIERE ALFRAS.

Les **créanciers** sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du Tribunal de Commerce de Bastia. La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Bastia.

L'Associé Unique,

N° 57

**ENTREPRISE
 UNIPERSONNELLE
 A RESPONSABILITE
 LIMITEE "TP SUD"**

Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 7622 euros
 Siège social et de liquidation :
 Tarabucetta, Figari, 20114 Figari
 452 028 285 RCS Ajaccio

Suivant décision du 16/12/2019, l'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 16/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Daniel, Tous-saint CANARELLI, demeurant Tarabucetta, Figari 20114 FIGARI, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le **siège de la liquidation** est fixé Tarabucetta, Figari, 20114 FIGARI, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les **actes et pièces de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 58

SAS «CHRISMAE»

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000,00 euros
 Siège social : Route de Calvi
 Lieu-dit Lanzana, 20150 Ota
 RCS Ajaccio : 849 560 750 00010

Par décision de l'AGE du 31/05/2020, il a été décidé **d'approuver** les comptes de liquidation, **donné** au liquidateur Mme GELPI Maeva, Route de Calvi, lieu dit Lanzana - 20150 OTA, quitus de gestion et décharge de son mandat et **constaté** la **clôture** de liquidation au 31/05/2020. **Radiation** au RCS d'Ajaccio.

N° 59

A TELA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 5000 euros
 Siège social : Lugo Di Nazza
 20240 Ghisonaccia
 R.C.S. 789053212 Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23/06/2020, l'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de Commerce. Elle a **nommé** en qualité de liquidateur Mr CAPALDI Antoine demeurant 7 Impasse puit de Court - 30610 SAUVE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le **siège de la liquidation** est fixé à 7 Impasse puit de Court - 30610 SAUVE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces relatifs** à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Le liquidateur.

N° 60

SOLY

S.A.S. en liquidation
 Au capital de 7.622,45 €uros
 Siège social : Immeuble La Sposata
 Bâtiment B, Lieu-dit Riniccio
 Sagone - 20118 Vico
 353 091 804 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2020 à 18 heures au siège social de la société, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a **approuvé** le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Jeanine-Lydie SEUTIN (veuve PANIEN), demeurant Les Collines de Trio, Sagone, 20160 VICO, de son mandat de liquidateur, lui a **donné** quitus de sa gestion et **prononcé** la clôture de la liquidation. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 61

SARL DGL

Sarl en liquidation
 Au capital de 200 €
 71, Les Hauts de Mormorana
 20290 Borgo-RCS Bastia 820365062

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 22/06/2020, les associés ont :

- **approuvé** les comptes définitifs de la liquidation,
- **donné** quitus au Liquidateur, Monsieur GIOVINAZZO Daniele demeurant 71 les Hauts de Mormorana, pour sa gestion et le décharge de son mandat,
- **prononcé** la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Bastia.

Pour avis, la gérante.

N° 62

SOLY

S.A.S. au capital de 7.622,45 €uros
 Siège social : Immeuble La Sposata
 Bâtiment B, Lieu-dit Riniccio
 Sagone, 20118 Vico
 353 091 804 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2020 à 14 heures, l'associée unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31/05/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Jeanine-Lydie SEUTIN (veuve PANIEN), demeurant Les Collines de Trio, Sagone, 20160 VICO, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé Immeuble La Sposata, Bâtiment B, Lieu dit Riniccio, Sagone 20118 VICO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.**GREFFE DU TRIBUNAL DE PARIS**

N° 63

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Référence : 2020018642
 N° Greffe : P20200077
 Jugement en date du : 02/06/2020

SUR REQUÊTE CONJOINTE

Convertit la procédure de Sauvegarde ouverte le 21/04/2020 en procédure de Redressement Judiciaire.

A l'égard de :

SAS LA HALLE
 28 Av. de Flandre
 75019 Paris

Enseigne : LA HALLE AUX ENFANTS - LA HALLE - KIMBALOO - LA HALLE Mode et Accessoires - La HALLE, Mode, Chaussures et Maroquinerie.

Activité : Achat et vente de tous textiles, chaussures, articles chaussants, bonneterie, linge maison, couvertures et articles de puériculture Landaus.

N° du registre du Commerce et des Sociétés de Paris :

413151739 - 1997B10996
 26 Av. de Flandre
 75019 Paris

Etablissement secondaire :

RCS Bastia 413151739 - 2014 B 100

Fixe la date de cessation des paiements : 02/06/2020

Administrateurs :

- SELARL AJRS, en la personne de Me Catherine POLI, 8, rue Blanche, 75009 Paris,

- SELARL FHB, en la personne de Me Hélène BOURBOULOUX, Tour CB 21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense, Avec pour mission d'assister.

Mandataires Judiciaires :

- SCP BTSG, en la personne de Me Stéphane GORRIAS, 15, rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-Sur-Seine,
 - SELARL AXMYE, en la personne de Me Didier COURTOUX, 62, Boulevard de Sébastopol, 75003 Paris.

Le Greffier,

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 64

**GREFFE DU TRIBUNAL
 DE COMMERCE DE BASTIA**
 BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé **l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire** à l'égard de :
 CORSE PEINTURE AUTO DIFFUSION [SARL]

Pont de Casamozza
 20290 Borgo

Activité : Peinture automobile - Diffusion pièces détachées automobiles...

RCS Bastia B 419 844 717, 98 B 186

Immatriculation secondaire :

(Etablissement Principal)

Immeuble Orazzi,

Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio : 1998 B 227

Date de cessation des paiements :

25/10/2019

Mandataire judiciaire :

SELARL Etude BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

**VOTRE ACCÈS
 AU REGISTRE
 DU COMMERCE
 ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr

N° 65

**GREFFE DU TRIBUNAL
 DE COMMERCE DE BASTIA**
 BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 16/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé **la Liquidation Judiciaire** de :

Silva Groupe Holding [SAS]

Lieu-dit Paradisa

Espace Casatorra

20620 Biguglia

Activité : Holding

RCS Bastia B 802 584 847, 2014 B 334

Liquidateur :

SELARL Etude BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour Extrait,

La Selarl Me Nicole Casanova,

Greffier.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES**Acquisition foncière d'une parcelle nécessaire à l'exploitation et à l'entretien d'un ouvrage hydraulique existant à proximité de l'aéroport de Bastia-Poretta, lieu-dit « Canale »****COMMUNE DE LUCCIANA****(projet poursuivi par la collectivité de Corse)****1ère insertion,**

DUREE DES ENQUÊTES (arrêté préfectoral n° 197-2020 du 17 juin 2020) :

Pendant 18 jours consécutifs, du **lundi 6 juillet 2020 au jeudi 23 juillet 2020 inclus**, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Lucciana :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition foncière d'une parcelle nécessaire à l'exploitation et à l'entretien d'un ouvrage hydraulique existant à proximité de l'aéroport de Bastia-Poretta, lieu-dit « Canale » ;
* l'enquête parcellaire afin de délimiter exactement la parcelle à acquérir et d'établir l'identité de ses propriétaires.

Ces enquêtes, initialement prévues du 24 mars au 7 avril 2020, avaient dû être reportées en raison de la crise sanitaire.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Lucciana, 1045, Corsu Lucciana, lieu-dit « Piccina ».

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 21 novembre 2019) :

Madame **Marie-Françoise DONMARTINI** recevra le public en mairie de Lucciana, selon les modalités suivantes :

- lundi 6 juillet 2020, de 8 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 15 juillet 2020, de 11 h 00 à 15 h 00 ;
- jeudi 23 juillet 2020, de 8 h 00 à 12 h 00.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique [04 95 30 14 30].

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Lucciana.

La consultation du dossier et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le jeudi 23 juillet 2020, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Lucciana, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du conseil exécutif de Corse (téléphone : 04 95 34 81 79 et 04 20 03 91 13).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

COMMUNE DE PRUNELLI-DI-CASACCONI (Haute-Corse)**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE****1ère parution,**

Par arrêté n° 2020-004 du 18 juin 2020 le Maire de Prunelli-di-Casacconi a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale en cours d'élaboration.

A cet effet, Monsieur **Jean-Philippe VINCIGUERRA** a été désigné commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bastia.

Le dossier du projet et les pièces qui l'accompagnent seront consultables en mairie, 76 Place St Quilicus, 20290 Prunelli-di-Casacconi du 15 juillet 2020 au 17 août 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, ainsi que sur un registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1987>.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- Le mercredi 15 juillet 2020 de 8 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 22 juillet 2020 de 14 h 00 à 17 h 00
- Le mercredi 05 août 2020 de 14 h 00 à 17 h 00
- Le lundi 17 août 2020 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie ou par voie électronique à enquete-publique-1987@registre-dematerialise.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Pour insertion,
Le Maire, **Christiane Mariotti**.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE CASTIFAO****Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit « Caglialliffo », présentée par la société « Corsica Verde 4 »****1ère parution,**

Nature de l'installation : Centrale photovoltaïque au sol.

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 202-2020 du 22 juin 2020) :

* Du vendredi 17 juillet 2020 au vendredi 21 août 2020 inclus.

Cette enquête, initialement prévue du 20 mars au 20 avril 2020, avait dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairie de Castifao.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 14 novembre 2019) :

Monsieur **Dominique ZAMBONI**, architecte DPLG, enseignant à l'université de Corse, expert judiciaire près la cour d'appel de Bastia, recevra les observations du public en mairie de Castifao, selon les modalités suivantes :

* vendredi 17 juillet 2020, de 10 h 00 à 14 h 00 ;

* vendredi 21 août 2020, de 10 h 00 à 14 h 00.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Castifao, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique [04 95 32 64 13].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le vendredi 21 août 2020 à 14 h 00, date et heure de clôture de cette enquête.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 15 h 30, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'état en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/1855>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Castifao, place du village, 20218 CASTIFAO. Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de Monsieur Jean-François ANTONIOTTI, société « Corsica Verde 4 », lotissement « U Magnifico », 10, Strada Vechja, 20290 BORGIO (téléphone : 06 08 88 49 69).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Castifao pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

AVIS RECTIFICATIF DU 19/06/20**OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

Référence : 2020.018.S1

Objet : Travaux pour la mise en oeuvre de trois stations hydrométriques sur l'ALE-SANI, l'ALISO et le BARACCI, identifiées comme point stratégique du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) [Disposition 1-08].

Remise des offres :

au lieu de : 26/06/20 à 12h00 au plus tard.

lire : 10/07/20 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

**PROCHAINE PARUTION
ICN - 03/07/2020 - N°6828**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MISE EN PLACE, DANS DES PARCELLES PRIVÉES,
DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE RELATIVES
À L'IMPLANTATION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES
D'ASSAINISSEMENT, ET À LA CRÉATION DE PISTES
PERMETTANT D'ACCÉDER À DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT, DANS LE CADRE
DE LA RÉALISATION DE LA STATION D'ÉPURATION
DE VIVARIOMURACCIOLE**

Communes de Vivario et Muracciole

(projet poursuivi par la communauté de communes du Centre Corse)

1ère insertion,

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 196-2020 du 17 juin 2020] :

Pendant 15 jours consécutifs, **du lundi 6 juillet 2020 au lundi 20 juillet 2020 inclus**, se déroulera, dans les locaux de la communauté de communes du Centre Corse, une enquête publique concernant la mise en place, dans des parcelles privées, de servitudes d'utilité publique relatives à l'implantation de canalisations souterraines d'assainissement, et à la création de pistes permettant d'accéder à des ouvrages d'assainissement, dans le cadre de la réalisation de la station d'épuration de Vivario-Muracciole.

Cette enquête, initialement prévue du 16 au 31 mars 2020, avait dû être reportée en raison de la crise sanitaire.

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DU REGISTRE D'ENQUÊTE :

* Communauté de communes du Centre Corse

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par l'arrêté préfectoral n° 403-2019 du 2 octobre 2019] :

Monsieur **Laurent FRANCIS** recevra le public dans les locaux de la communauté de communes du Centre Corse, selon les modalités suivantes :

- * lundi 6 juillet 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- * lundi 13 juillet 2020, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- * lundi 20 juillet 2020, de 14 h 00 à 17 h 00.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par voie téléphonique [04 95 47 04 04].

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, à la communauté de communes du Centre Corse, zone artisanale, RT 50, BP 300, 20250 CORTE.

La consultation du dossier et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le lundi 20 juillet 2020, date de clôture de l'enquête.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le dossier sera transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition des personnes intéressées, à la communauté de communes du Centre Corse, en mairies de Vivario et Muracciole, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

DERNIERES MINUTES

N° 71

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE LYON**

2017RJ1447 - Par jugement du 28/05/2020, le Tribunal de Commerce de LYON a prononcé **Nomination des organes de la procédure suite à ordonnance de la Cour de Cassation** de la Société SPORTING CLUB DE BASTIA - activités liées au football professionnel - Stade Armand Cesari, 20600 Furiani - 412 045 122 RCS Bastia - Liquidateur Judiciaire : SELARL BRMJ représentée par Maître Bernard ROUSSEL, 850 rue Etienne Lenoir, BP 89068, 30972 Nîmes cedex 9, Liquidateur Judiciaire : La SELARL MJ SYNERGIE-Mandataires Judiciaires représentée par Me Bruno Walczak ou Me Michaël Elancry, 136 Cours Lafayette, CS 33434, 69441 Lyon Cedex 03.

Pour extrait, Le Greffier.

N° 72



AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 15/06/2020 Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

PALOMBAGGIA LOCATION I PINI

Capital : 2000 euros

Siège social : Immeuble Le Neptune - Rue du Commandant l'Herminier - 20137 Porto-Vecchio

Objet : Location de mobil home, chalet et bungalow - **Durée :** 99 ans.

Président : Mlle SANTONI Séraphine demeurant Immeuble Le Neptune - Rue du Commandant l'Herminier - 20137 Porto-Vecchio

Directeur Général : Mr SANTONI Patrice, demeurant 5 Lot E strette - 20240 Ghisonaccia

Clause d'agrément : Toute cession d'action est soumise à agrément

Admission : Chaque action donne droit à une voix. **La société sera immatriculée** au RCS d'Ajaccio.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Surpresseur de Vergaghjola - Travaux de renforcement côté Nord

Référence acheteur : 2020.034.SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Description : Travaux hydrauliques, hydromécaniques et électriques nécessaires à la mise en oeuvre du nouveau pompage au secteur Aghione, afin d'étendre le périmètre d'influence du surpresseur de Vergaghjola vers le nord.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Lot N° 1 - Equipements hydrauliques et électromécaniques

Lot N° 2 - Equipements électriques

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHC.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la commande publique, au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIP original.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Performances en matière de protection de l'environnement

25% ORGANISATION, QUALIFICATION, ET EXPERIENCE DU PERSONNEL ASSIGNE A L'EXECUTION DES TRAVAUX

20% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

50% Prix

Remise des offres : 17/07/20 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Envoi à la publication le : 17/06/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 74

AVIS

Suivant acte SSP en date du 31/03/2020, Monsieur Pierre MARIANI, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 348.874.975. **A donné en location gérance** à la société A PIETRA, SAS au capital de 2.000 € dont le siège social est sis à GALERIA. Un **fonds de commerce** de restauration snack pour la période du 1er avril 2020 au 31 octobre 2020, non renouvelable par tacite reconduction.

N° 75

**LOCATION GERANCE
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte ssp en date du 23/05/2020 Monsieur Cédric Louis Jean-Claude MINICUCCI, commerçant, inscrit au RCS BASTIA sous le numéro 821 887 882 demeurant à Santa Severa 20228 LURI, **a donné en location gérance** à la société L'ENDROIT, SAS au capital de 2000 €, RCS de BASTIA et en cours d'immatriculation ayant son siège social Port de Plaisance, 20248 MACINAGGIO, représentée par Dominique Laurent VALENTI, un **fonds de commerce** lié à la petite restauration de type rapide et vente de glaces et crèmes glacées sis et exploité à Port de Plaisance, 20248 MACINAGGIO pour une période qui commencera à courir à compter du 2 juin 2020 et pour une durée 6 mois jusqu'au 30 novembre 2020.

Pour avis,

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 76

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°05, paru dans "l'Informateur Corse Nouvelle" du 27/03/2020, dans le numéro n°6814 concernant l'Avis de constitution de la **SAS ASBB** : **Il convenait de lire :** Siège : Route du Port, 20145 Sari-Solenzara **Président :** Monsieur Alexandre Briois, demeurant Route du Port, 20145 Sari-Solenzara. Le reste sans changement.

N° 77

**SARL CORSICA
CRUISE SERVICES**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
7, boulevard Roi Jérôme
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 845 017 193

Par décision de l'AGE du 29 décembre 2018, il a été décidé de **transférer** le siège social : **au :** 1er étage de la Gare Maritime Cargos - Quai l' Herminier - 20000 Ajaccio. **Mention RCS Ajaccio.**

N° 78

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°28 du 22/05/2020 paru dans le numéro n°6822 concernant la **SAS CASA ORSONI** : **Il convient de lire l'objet social qui devient :** Hébergement touristique.

**agir
PLUS**

SOLUTION TRAVAUX BONIFIÉS ISOLATION, EAU CHAUDE, CHAUFFAGE...

Pour bénéficier d'une prime bonifiée, faites votre simulation et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.